

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 434

16 février 2016

SOMMAIRE

A & AHDP S.A.	20789	F.L.Q.-Sport S.à r.l.	20788
Aceras Investment S.A.	20831	GCL Geothermal Luxembourg S.à r.l.	20794
aeco atelier d'architecture	20789	Gebrüder Gillessen PGmbH	20793
Anglo American Capital Luxembourg	20790	Global Real Estate Partners S.à r.l.	20793
Anglo American Exploration Colombia	20788	IFC S.A.	20793
Anglo American Exploration Luxembourg ..	20790	IPConcept (Luxembourg) S.A.	20794
Anglo American Ferrous Investments	20790	ISO 4 S.à r.l.	20832
Anglo American Finance Luxembourg	20792	ISO-net S.à r.l.	20832
Anglo American Finland Holdings 1	20792	Italian Logistics Pledgeco S.à r.l.	20816
Anglo American Finland Holdings 2	20792	Jirehouse Luxembourg S.A.	20832
Anglo American Venezuela Holdings	20791	JPMorgan Investment Strategies Funds II ...	20786
Anglo Australia Investments	20791	Linnex Capital Sicav	20816
Anglo Coal CMC 1	20791	Lucky 8866 Holding S.à r.l.	20797
Aquazoopeche Wiltz Sàrl	20830	Lucky 8866 Holding S.à r.l.	20794
Äre Resto Les Petites Canailles S.à r.l.	20789	LXFR004	20790
Arlux Mexico S.à r.l.	20789	Mandarine Funds	20803
Artexis Easyfairs International S.A.	20830	Mawilo	20787
Aurelia Capital	20786	Mazout Berens S.A.	20799
Ayotl Holding S.A.	20788	NAEV-Immobilien S.A., SICAV-FIS	20828
Bini Electricité Maintenance S.à r.l.	20829	NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS	20828
bpfBOUW M&G SPIF Investment S.à r.l. ...	20791	Paola's Secret Garden S.à r.l.	20788
Business Consult S.A.	20832	UBS (Lux) Equity Sicav	20786
Carl Kliem S.A.	20793	von der Heydt Invest S.A.	20788
d'Amico International Shipping S.A.	20826	WPW Promotions	20799
Fairmark S.à r.l.	20792	WPW Promotions S.à r.l.	20802

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Mitteilung an die Aktionäre des Subfonds

UBS (Lux) Equity SICAV - Emerging Markets Small Caps (USD)

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft (nachfolgend der "Verwaltungsrat") möchte Sie davon in Kenntnis setzen, dass er gemäss den Bestimmungen der Satzung und des Verkaufsprospekts der Gesellschaft die Auflösung des Subfonds UBS (Lux) Equity SICAV - Emerging Markets Small Caps (USD) (nachfolgend der "Subfonds") mit Wirkung zum 19. Februar 2016 (das "Datum des Inkrafttretens") beschlossen hat. Die Auflösung wird erforderlich, da der Wert des Nettovermögens des Subfonds auf einen Wert gefallen ist, angesichts dessen eine wirtschaftlich effiziente Verwaltung nicht länger gewährleistet werden kann. Seit dem 3. Februar 2016 nach cut-off Zeit werden keine Neuzeichnungen von Aktien des Subfonds angenommen und ab dem 18. Februar 2016 nach cut-off Zeit werden keine Rücknahmen oder Umtauschvorgänge in Aktien des Subfonds mehr ausgeführt.

Ab sofort ist für den Subfonds eine Abweichung von dessen Anlagepolitik zulässig. Insbesondere kann ein beträchtlicher Teil seines Vermögens in liquiden Mitteln investiert werden.

Aktionäre, die am Datum des Inkrafttretens Aktien des Subfonds halten, erhalten den ihnen zustehenden Anteil am Liquidationserlös nach Abschluss der Auflösung des Subfonds gemäss den luxemburgischen Gesetzen und Bestimmungen. Falls erforderlich kann die Rückzahlung des Liquidationserlöses in mehreren Raten erfolgen. Etwaige Restbeträge aus dem Liquidationserlös, die von den Aktionären bei Abschluss der Liquidation nicht eingefordert wurden, werden bei der öffentlichen Hinterlegungsstelle (Caisse de Consignation) zu Gunsten der Berechtigten hinterlegt.

Wir möchten Sie darauf hinweisen, dass Ihre Beteiligung an Investmentfonds der Besteuerung unterliegen kann. Bitte wenden Sie sich an Ihren Steuerberater, sofern Sie aufgrund dieser Auflösung steuerliche Fragen haben.

Luxemburg, den 16. Februar 2016

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2016065677/755/26.

Aurelia Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.735.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

- Démission de Cedric Bradfer de son poste de gérant avec effet au 4 décembre 2015;
- Election de Mme Constanze Schmidt, née le 8 novembre 1976 à Gardelegen, Allemagne, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves L-2633 Senningerberg, au poste de gérant avec effet au 4 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196482/13.

(150220076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

JPMorgan Investment Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.173.

Shareholders are hereby invited to assist at a

GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the location and time stated in the right-hand column.

Agenda for Meeting and Shareholder Vote

1. To hear and approve the audited financial statements of the Company for the period from 1 October 2014 to 10 July 2015.
2. To hear and approve the report of the liquidator.
3. To hear and approve the report of the auditor on the liquidation.
4. To grant discharge to the liquidator for the performance of his duties.
5. To grant discharge to the company's auditors for the performance of their duties.
6. To grant discharge to the directors of the Company in office until the date of liquidation.
7. To decide on the close of the liquidation.

8. To decide to determine that the books and records of the Company will be kept for a period of 5 years at JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l, European Bank and Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.
9. To approve that the amounts which could not be paid to the creditors and the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Caisse de Consignation de Luxembourg in due course.
10. To resolve to grant a special power to the Liquidator after the expiration of its mandate to pay any remaining debt, to sign and fill all documents necessary for the closing of the Liquidation.
11. To decide on any other business which may be brought before the Meeting.

To vote by proxy , use the form at jpmorganassetmanagement.com/extra. Your form must arrive at the registered office, via post or fax, by 18:00 CET on 22 February 2016.

To vote in person, attend the meeting in person.

THE MEETING

Location Registered office of the Fund (see below)

Date and time 24 February 2016 at 14:00 CET

Quorum None required

Voting Agenda items will be resolved by a simple majority of the votes cast.

THE FUND

Name JPMorgan Investment Strategies Funds II (in liquidation)

Legal form SICAV

Fund type UCITS

Registered office

6 route de Trèves

L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Phone +352 3410 3010

Fax +352 3410 8000

Registration number (RCS

Luxembourg) B 115173

5640768_4

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016061917/755/48.

Mawilo, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 164.057.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le mercredi 24 février 2016 à 11.00 heures au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 30 juin 2015.
- Présentation et approbation du rapport de contrôle du Commissaire relatif à l'exercice clôturé au 30 juin 2015.
- Approbation du bilan arrêté au 30 juin 2015 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 30 juin 2015.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016059297/21.

von der Heydt Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.147.

—
Auszug aus dem Beschluss der Geschäftsführung im November 2015

Erster Beschluss

Die Geschäftsführung beschließt, Herrn Guido Haas, Geschäftsführer der von der Heydt Invest SA, berufsansässig in 304, Route de Thionville, 5884 Hesperange / Luxembourg zum Ablauf seines Mandates per 31. August 2015 aus dem Handelsregister zu löschen.

Référence de publication: 2015197444/12.

(150221974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

F.L.Q.-Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4737 Pétange, 52, rue Pierre Hammer.

R.C.S. Luxembourg B 169.161.

—
Monsieur JAERLING Aly, résident à 1, rue d'Audun, L-4018 ESCH/ALZETTE cesse toute activité en tant que gérant à F.L.Q. Sport S.à r.l. (B169161) au 04.01.2016 et sera remplacé à partir du 04.01.2016 par Monsieur KELLER Jeannot, résident à 13 A, rue Vichten, L-9167 Mertzig et ceci pour une durée indéterminée.

Secrétaire générale de la FLQ-Sport S.à r.l.

Référence de publication: 2016064452/11.

(160026713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Anglo American Exploration Colombia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.156.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196508/12.

(150220901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Paola's Secret Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 175.360.

—
Par la présente j'accepte la démission de Mme FIUPETTI Paola à compter du 15 septembre 2013.

Serge MILAN.

Référence de publication: 2015197188/9.

(150221306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Ayotl Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 191.300.

—
Le bilan approuvé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000062/10.

(150239554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Äre Resto Les Petites Canailles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 32, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 192.001.

En date du 1-12-2015,

Monsieur Mickaël CHARROIS, né le 2 janvier 1980 à Verdun demeurant à FR-55300 KOEUR LA GRANDE, 4, rue de la Chatelaine

a cédé à

Monsieur David Victor Désiré SOULE, né le 9 février 1975 à Amiens demeurant à FR-57190 FLORANGE, 43, rue de Longwy

vingt-cinq (25) parts sociales.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2015196429/16.

(150220762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

aeco atelier d'architecture, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.650,00.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 119, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 164.160.

Il est porté à la connaissance du public du changement d'adresse des associés/gérants suivants:

Madame Natalia OLIVEIRA-COLLIGNON demeure au 40A, Burgronn L-4039 Esch-sur-Alzette

Monsieur Christophe Daniel Maurice COLLIGNON demeure au 40A, Burgronn L-4039 Esch-sur-Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196431/12.

(150221096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Arlux Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 300.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 185.449.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées en date du 1^{er} décembre 2015:

- Noel MC Cormack a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 30 Novembre 2015.

- Christine Lynne De Cae-Evans, ayant pour adresse professionnelle le 58 rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, a été nommée pour une durée indéterminée gérante de classe B avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015196475/16.

(150220421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

A & AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 77.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A & AHDP S.A.

Référence de publication: 2016000008/10.

(150239265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 164.341.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196507/12.

(150220902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.157.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196509/12.

(150220900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 122.501.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196510/12.

(150220899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

LXFR004, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 129.541.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 octobre 2015 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, présidente de sociétés, demeurant à CH-1260 Nyon;
 - Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-3780 Gstaad;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme BDO Audit, avec siège à L-1653 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

LXFR004

Société anonyme

Référence de publication: 2015197038/18.

(150220708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Anglo American Venezuela Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 183.504.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196456/12.

(150220891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Anglo Australia Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 111.825.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196457/12.

(150220890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Anglo Coal CMC 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 90.365.

—
Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196458/12.

(150220889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

bpfBOUW M&G SPIF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.284.

—
En date du 02 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Nominations des nouvelles gérantes A suivantes pour une durée indéterminée, à compter du 1^{er} novembre 2015:

* Madame Ariane Klaps, née le 28 septembre 1977, à Bree, en Belgique, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

* Madame Damaris Kringe Plössnig, née le 3 février 1982, à Bad Berleburg, en Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bpfBOUW M&G SPIF Investment S.à r.l.

Damaris Kringe Plössnig

Gérante A

Référence de publication: 2015196432/18.

(150220412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Anglo American Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 53.603.

Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196511/12.

(150220898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Anglo American Finland Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 163.185.

Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196512/12.

(150220897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Anglo American Finland Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 163.186.

Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015196513/12.

(150220896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Fairmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.481.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 30.995.

EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance de la Société qui s'est tenu en date du 17 novembre 2015 que:

- Monsieur Bruno Amato, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2015.

Dès lors, le conseil de gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Bernard Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Penshurst, Stoke Road, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7NX, Angleterre;

- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Référence de publication: 2015196796/18.

(150220735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Global Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.813.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de cession de parts sociales conclu en date du 16 novembre, la société ADINVICTUS HOLDINGS a cédé à Mr. Ali Dadressan, né le 18 Janvier 1966 à Téhéran (Iran), avec adresse personnelle à Apartment 411 Kempinski Residences, Palm Jumeirah, Dubai, UAE, 100 parts sociales de la société Global Real Estate Partners S.à.r.l., avec siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Désormais la totalité des parts sociales de la société Global Real Estate Partners S.à.r.l. seront détenues par Mr. Ali Dadressan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015196843/20.

(150220829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Gebrüder Gillessen PGmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 93.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société privée à responsabilité limitée, GEBRÜDER GILLESSEN PGMBH, avec siège social à B - 4782 SCHÖNBERG, Backesweg 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 7 décembre 2015.

Pour GEBRÜDER GILLESSEN PGmbH

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015196861/14.

(150221036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

IFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 176.491.

Par la présente je tiens à vous faire part de ma décision de démission avec effet immédiat, de mon mandat d'Administrateur de catégorie B de la Société IFC S.A. RCS B176491.

Luxembourg, le 04.12.2015.

Gareth Stewart Pugh.

Référence de publication: 2015196932/10.

(150220310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Carl Kliem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016000100/10.

(150239595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

IPConcept (Luxemburg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.183.

—
Mitteilung an die Anleger des Fonds

Resource Efficiency Leaders Fund

Anteilklasse I

(ISIN: LU0993510808 / WKN: A1W8V0)

Anteilklasse Z

(ISIN: LU1025008068 / WKN: A1XCS9)

Hiermit werden die Anleger darüber informiert, dass der Fonds Resource Efficiency Leaders Fund zum 12. März 2015 liquidiert und aufgelöst wurde.

Ein Liquidationserlös wurde nicht ausgezahlt, da innerhalb von sechs Monaten gem. Art. 23 des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 im Fonds keine Mittelzuflüsse stattfanden. Es erfolgte keine Zahlung an die Caisse de Consignation. Die Liquidation ist somit abgeschlossen.

Luxembourg, im Februar 2016

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2016065678/755/18.

GCL Geothermal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lucky 8866 Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.964.

—
In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of November.

Before the undersigned, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Lucky 8866 Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 198964 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, dated 28 July 2015 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2564, page 123039 dated 21 September 2015.

The meeting is opened by Donatien-Xavier MARTIN, private employee, with professional address in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Eva KOCZOROWSKI, private employee, with professional address in 46A, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Yasmine CHAIB, private employee, with professional address in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder represented and the numbers of shares held by it are indicated on an attendance list (the "Sole Shareholder"). This list and the proxies, after having been signed by the proxyholder(s) of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that all one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company, representing 100 % of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting.

III. The Sole Shareholder declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the name of the Company from Lucky 8866 Holding S.à r.l. into GCL Geothermal Luxembourg S. à r. l.,

2. Subsequent amendment to article 1 of the Articles in order to reflect the change of the name of the Company adopted under item 1. above,

3. Acknowledgement of the resignation of Manacor (Luxembourg) S.A., as sole Manager of the Company with effect as from the date of the Meeting.

4. Appointment of Mr Sha Hongqiu, with passport number G31294104, born on Jiangsu, China on 17 September 1958 and Mr Wang Dong, born on Shandong, China on 09 May 1965 with passport number G24524076 and business address at Unit 1703B - 1706, Level 17, International Commerce Centre, 1 AUSTIN Road West, Kowloon - Hong Kong as class A Managers with effect from the date of the Meeting.

5. Appointment of Mr Sébastien Rimlinger, born on 23 September 1975 in Sarreguemines, France, having his professional address at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as class B Manager with effect from the date of the Meeting.

6. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were unanimously approved by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Lucky 8866 Holding S.à r.l. into GCL Geothermal Luxembourg S. à r. l.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "GCL Geothermal Luxembourg S.à r.l. (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies ("the Law"), and the law of September 18th, 1993 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée."

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledge the resignation of Manacor (Luxembourg) S.A., as sole Manager of the Company with effect as from the date of this Meeting.

Fourth resolution

The Sole Shareholder approves the appointment of Mr Sha Hongqiu, with passport number G31294104 born on Jiangsu, China on 17 September 1958 and Wang Dong, born on Shandong, China on 09 May 1965 with passport number G24524076 and business address at Unit 1703B - 1706, Level 17, International Commerce Centre, 1 AUSTIN Road West, Kowloon - Hong Kong as class A Managers with effect from the date of this Meeting.

Fifth resolution

The Sole Shareholder approves the appointment of Mr Sébastien Rimlinger, born on 23 September 1975 in Sarreguemines, France, having his professional address at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as class B Manager with effect from the date of this Meeting.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present act, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de novembre,

Par-devant le soussigné, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire du Actionnaire de Lucky 8866 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198964, constituée par un acte notarié de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence

à Diekirch, en date du 28 juillet 2015 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2564, page 123039, en date du 21 septembre 2015.

L'assemblée s'est ouverte par Donatien-Xavier MARTIN, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, étant le président (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Eva KOCZOROWSKI, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Yasmine CHAIB, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I. L'Associée Unique est représenté et le nombre des parts sociales détenues sont renseignés sur une liste de présence (l' "Associée"). Cette liste et les procurations, après avoir été signées par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les un million deux cents cinquante mille (1,250,000) actions de la Société, représentant 100 % du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. L'Actionnaire déclare avoir été dûment informé à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la société de Lucky 8866 Holding S.à r.l. en GCL Geothermal Luxembourg S. à r. l.,

2. Modification subséquente de l'article 1 des Status afin de refléter le changement du nom de la Société mentionnée au point 1. ci-dessus,

3. Prise de connaissance de la démission de Manacor (Luxembourg) S.A., le sole gérant de la Société avec effet à la date de l'Assemblée.

4. Nomination de Monsieur Sha Hongqiu, né à Jiangsu, Chine le 17 septembre 1958 avec numéro de passeport G31294104 et Monsieur Wang Dong, né à Shandong, China le 09 mai 1965 avec numéro de passeport G24524076 avec adresse professionnelle au Unit 1703B - 1706, Level 17, International Commerce Centre, 1 AUSTIN Road West, Kowloon - Hong Kong comme Gérants de Classe A avec effet à la date de l'Assemblée.

5. Nomination de Monsieur Sébastien Rimlinger, né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme Gérant de Classe B avec effet à la date de l'Assemblée.

6. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'Actionnaire:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de Lucky 8866 Holding S.à r.l. en GCL Geothermal Luxembourg S. à r. l.,

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1. Nom.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "GCL Geothermal Luxembourg S.à r.l. (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies ("the Law"), and the law of September 18th, 1993 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée."

Troisième résolution

L'Associée Unique a pris connaissance de la démission de Manacor (Luxembourg) S.A., le gérant unique de la Société avec effet à la date de la présente Assemblée.

Quatrième résolution

L'Associée Unique a nommé le Monsieur Sha Hongqiu, né à Jiangsu, Chine le 17 septembre 1958 avec numéro de passeport G31294104 et Monsieur Wang Dong, né à Shandong, China le 09 mai 1965 avec numéro de passeport G24524076 avec adresse professionnelle au Unit 1703B - 1706, Level 17, International Commerce Centre, 1 AUSTIN Road West, Kowloon - Hong Kong Gérants de Classe A avec effet à la date de la présente Assemblée.

Cinquième résolution

L'Associée Unique a nommé le Monsieur Sébastien Rimlinger, né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme Gérant de Classe B avec effet à la date de la présente Assemblée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui a compris et parle l'anglais, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.-X. MARTIN, E. KOCZOROWSKI, Y. CHAIB, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19470. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 décembre 2015.

Référence de publication: 2015196986/160.

(150220763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Lucky 8866 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.964.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of November.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Donatien-Xavier MARTIN, private employee, with professional address in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as chairman of the extraordinary general meeting of 17 November 2015 which discussed below;

2. Eva KOCZOROWSKI, private employee, with professional address in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as secretary of the extraordinary general meeting of 17 November 2015 which discussed below;

3. Yasmine CHAIB, private employee, with professional address in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as scrutineer of the extraordinary general meeting of 17 November 2015 which discussed below,

The chairman acting as proxyholder of the shareholders of Lucky 8866 Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 198964 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, dated 28 July 2015 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2564, page 123039 dated 21 September 2015, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 17th November 2015, registered in Diekirch, on 18th November 2015, Relation: DAC/2015/19470 (the "Notarial Deed"), not yet deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register,

by virtue of a proxy given under private seal, which have remained attached to the Notarial Deed,

The appearing persons, acting in their above stated capacity, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- that one clerical error appears in the second resolution in the French version, in the Notarial Deed;
- that accordingly, on page 5 (French version) of the Notarial Deed, the second resolution shall henceforth read as follows:

«Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GCL Geothermal Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises

actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»»

That all other dispositions mentioned in said Notarial Deed of 17th November 2015, will remain unchanged.

The said appearing persons, acting in their above stated capacity, declare that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and they have required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Donatien-Xavier MARTIN, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme président de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2015 dont question ci-dessous;

2. Eva KOCZOROWSKI, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2015 dont question ci-dessous;

3. Yasmine CHAIB, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme scrutateur de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2015 dont question ci-dessous,

Le président agissant en sa qualité de mandataire des associés de Lucky 8866 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198964, constituée par un acte notarié de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 juillet 2015 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2564, page 123039, en date du 21 septembre 2015, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 2015, acte enregistré à Diekirch, le 18 novembre 2015, Relation: DAC/2015/19470 (l'«Acte Notarié»), pas encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui est restée annexée à l'Acte Notarié.

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations,

- qu'une erreur de plume s'est glissée dans la deuxième résolution dans la version française de l'Acte Notarié;
- qu'en conséquence, à la page 5 (version française) dudit Acte Notarié, la deuxième résolution doit désormais se lire comme suit:

«Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GCL Geothermal Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»»

Que toutes les autres dispositions figurant audit Acte Notarié du 17 Novembre 2015, demeureront inchangées.

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, déclarent que tous les autres articles et rubriques de l'Acte Notarié restent inchangés et ils ont prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.-X. MARTIN, E. KOCZOROWSKI, Y. CHAIB, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20523. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 décembre 2015.

Référence de publication: 2015196987/86.

(150220763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Mazout Berens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 103.208.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 novembre 2015.

L'assemblée décide de remplacer, au poste de commissaire aux comptes, Monsieur Alain KOHNEN par la société Fiduciaire Internationale S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B34.813, ayant son siège à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch et représentée par Alain KOHNEN. La mission de Fiduciaire Internationale SA concerne le contrôle des comptes au 31 décembre 2015 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

Pour extrait conforme

Doncols, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015197077/14.

(150221242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

WPW Promotions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 201.986.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am neunundzwanzigsten Tag des Monats Oktober.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

- PROMO WEISS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-9806 Hosingen, 72, Hauptstrooss, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 162.620, vertreten durch Herrn Christian WEISS, alleiniger Geschäftsführer, wohnhaft in L-9990 Leithum, neie Weeg 9; und

- WIESEN-PRIONT, GMBH, succursale luxembourgeoise de WIESEN-PIRONT GMBH, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 19, Duarefstrooss, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 93.643, vertreten durch Herrn Rainer Rolf PIRONT, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Recht, Dorfstraße 12.

hier beide vertreten durch Herrn Werner MÜSCH, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss, kraft von zwei unter Privatschrift erteilten Vollmachten.

Die oben genannten Vollmachten, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurden, bleiben der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Welche Komparenten, vertreten sie eingangs erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „WPW Promotions“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Immobilienförderung (Promotion), den Erwerb und Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien für den Eigenbedarf der Gesellschaft sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;

- den Erwerb und Verkauf sowie die Verwaltung von Aktien, Beteiligungen und Wertpapieren aller Art für den Eigenbedarf sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;

- den Ankauf und Verkauf sowie die Verwaltung und Vermietung von Patenten, Rechten, Marken, Geschäftsfonds und allen anderen immateriellen Anlagewerten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;

- die Vermittlung jeglicher Geschäfte gegen Zahlung von Kommissionen;

- die Ausführung von Verwaltungsarbeiten und Managementleistungen für Unternehmen, sowie von Mandaten in anderen Gesellschaften, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt drei hundert tausend Euro (EUR 300.000,-), aufgeteilt in dreihundert Anteile (300) von je eintausend Euro (EUR 1.000.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Jeder Gesellschafter kann so viele Stimmen abgeben, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats März jeden Jahres um 10.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschluss der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
PROMO WEISS S.à r.l. vorbenannt	EUR 150.000.-	150	EUR 150.000.-
WIESENPIRONT, GMBH vorbenannt	EUR 150.000.-	150	EUR 150.000.-
Gesamt:	EUR 300.000,-	300	EUR 300.000,-

Die Summe von dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend siebenhundert Euro (EUR 1.700,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgelegt und die folgenden Personen werden auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

Herr Rainer Rolf PIRONT, geboren am 20. November 1957 in Recht (Belgien), Bauunternehmer, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Recht, Dorfstraße 12; und Herr Christian WEISS, geboren am 28. Juni 1980 in Ettelbruck, Immobilienmakler, wohnhaft in L-9990 Leithum, neie Weeg 9.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. MÜSCH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 octobre 2015. Relation: DAC/2015/18399. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 04. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015197414/152.

(150221519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

WPW Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 201.986.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am ersten Tag des Monats Dezember,
ist vor uns, dem unterzeichneten Notar Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Herr Werner Müsch, Privatangestellter, mit Geschäftsadresse in Weiswampach, aufgrund der Vollmachten, welche am 28. Oktober 2015 erteilt wurden,

durch die PROMO WEISS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-9806 Hosingen, 72, Hauptstrooss, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 162.620, vertreten durch Herrn Christian WEISS, alleiniger Geschäftsführer, wohnhaft in L-9990 Leithum, neie Weeg 9; und

die WIESEN-PIRONT, GMBH, succursale luxembourgeoise de WIESEN-PIRONT GMBH, mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 93.643, vertreten durch Herrn Rainer Rolf PIRONT, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Recht, Dorfstraße 12.

Besagte Vollmachten, welche von dem Stellvertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurden, wurden der Gründungsurkunde der Gesellschaft mit Nummer 13.296 vom 29. Oktober 2015 zur Registrierung bei der Registrierungsbehörde beigelegt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklären und ersuchen den unterzeichnenden Notar in ihrer Funktion als Gesellschafter der WPW Promotions S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, noch nicht eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (die Gesellschaft), welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft halten, die folgende Berichtigung der am 30. Oktober 2015 in Diekirch, Actes Civils unter Relation DAC/2015/18399 registrierten Urkunde, welche noch nicht beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde, festzustellen und zu beurkunden:

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklären, dass infolge eines Fehlers in der Beschreibung der Gesellschafter in der Gründungsurkunde der Gesellschaft vom 29. Oktober 2015 der die Beschreibung eines Gesellschafters ersetzt werden muss und daher wie folgt gelesen werden muss:

- Auf der ersten (1) Seite der Urkunde

„Sind erschienen:

- PROMO WEISS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-9806 Hosingen, 72, Hauptstrooss, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 162.620, vertreten durch Herrn Christian WEISS, alleiniger Geschäftsführer, wohnhaft in L-9990 Leithum, neie Weeg 9; und

- WIESEN-PIRONT, GMBH, mit Sitz in B-4770 Amel, Born, Kaiserbbaracke 10, eingetragen im Rechtspersonenregister Eupen unter der Nummer 0421.111.246 vertreten durch Herrn Rainer Rolf PIRONT, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Recht, Dorfstraße 12,

hier beide vertreten durch Herrn Werner MÜSCH, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss, kraft von zwei unter Privatschrift erteilten Vollmachten.“

Die Erschienene Person, in der vorbenannten Eigenschaft handelnd, erklärt, dass alle anderen Artikel und Abschnitte der vorgenannten Gründungsurkunde unverändert bleiben und beantragt den Notar, um diese Korrektur zu erwähnen, wo immer es notwendig ist.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen, werden ungefähr fünfhundert Euro (EUR 500,-) betragen.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Diekirch aufgenommen.

Sie wurde dem Stellvertreter der erschienenen Parteien vorgelesen und von diesem und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. MÜSCH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20560. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 04. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015197415/56.

(150221519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Mandarine Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.691.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunit

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Mandarine Funds, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, constituée le 3 mars 2010 en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 602 du 22 mars 2010 (la "Société").

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Vinciane ALEXANDRE, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (le "Président"),

qui désigne Madame Cheryl GESCHWIND, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée élit Madame Aline BIEJ, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres datées du 28 décembre 2015 aux actionnaires nominatifs et par des avis de convocation publiés:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 3428 du 22 décembre 2015, et

numéro 45 du 7 janvier 2016;

b) dans le Tageblatt

le 22 décembre 2015, et

le 8 janvier 2016;

c) dans le Luxemburger Wort

le 22 décembre 2015, et

le 7 janvier 2016;

d) dans l'Echo

le 22 décembre 2015.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Refonte des statuts dans le but, notamment, de:

a) préciser que la Société est soumise à la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif. Cette précision sera reflétée dans tout le document et notamment dans l'objet de la Société, dont le texte sera le suivant: "Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination MANDARINE FUNDS (la "Société"). La Société est soumise aux dispositions de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»);

b) corriger les dispositions relatives au transfert de siège social;

c) introduire la classe d'actions MG dont les actions seront émises à Mandarine Gestion et aux entités de son groupe;

d) modifier et mettre à jour le texte concernant la possibilité d'émettre des actions sous forme d'actions au porteur ou sous forme dématérialisée;

e) insérer la possibilité d'appliquer une commission anti-dilution dans les circonstances précisées dans les documents de vente de la Société;

f) introduire certaines flexibilités et précisions notamment dans les mécanismes de souscription, remboursement et conversion;

g) supprimer des doublons dans l'article 9 intitulé «Remboursement des actions» et l'article 10 intitulé «Conversion des actions»;

h) clarifier des règles de restriction à la propriété des actions, indiquer que les termes "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" et «specified US persons» seront définis par le conseil d'administration de la Société et introduire la possibilité pour le conseil d'administration de la Société, pour autant que de besoin, de modifier ou clarifier la signification de ces termes dans les documents de vente de la Société;

i) clarifier le texte concernant le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions;

j) revoir le texte sur les causes de suspension de la valeur nette d'inventaire et, notamment, y insérer des clauses spécifiques de suspension

(i) en cas de fusion, si une suspension est justifiée par le souci de protection des actionnaires, ou (ii) lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire du fonds maître est suspendu dans une structure maître-nourricier;

k) modifier les méthodes de sélection de la composition du conseil d'administration de la Société qui doit être composé en majorité d'administrateurs MG et adapter le fonctionnement du conseil d'administration de la Société en conséquence;

l) standardiser les méthodes de convocation du conseil d'administration et préciser que tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par le biais de moyens vidéo ou de visioconférence;

m) indiquer qu'un administrateur peut représenter un seul de ses collègues;

n) prévoir la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de mettre en place des structures maître-nourricier;

o) indiquer que le conseil d'administration de la Société pourra prévoir la possibilité pour chaque compartiment de souscrire, acquérir et/ou détenir des actions à émettre ou émises par un ou plusieurs autres compartiments de la Société;

p) clarifier l'article sur l'intérêt personnel des administrateurs et les situations de conflit d'intérêt y relatives;

q) prévoir une flexibilité quant à la durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé;

r) indiquer que les actionnaires représentant un dixième du capital social peuvent convoquer l'assemblée générale des actionnaires de la Société sur demande écrite (indiquant l'ordre du jour);

s) modifier le lieu de tenue de l'assemblée générale annuelle (qui sera désormais tenue dans la commune du siège social);

t) introduire diverses modifications concernant la tenue des assemblées des actionnaires et notamment:

- introduire la possibilité de fixer le quorum et la majorité requis pour les assemblées des actionnaires en fonction des actions en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée;

- introduire la possibilité de voter par formulaire;

- modifier les conditions de majorité de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui prendra ses décisions à la majorité simple des voix exprimées;

- clarifier le texte décrivant les assemblées spécifiques des compartiments et/ou classes;

u) clarifier le texte relatif à la répartition des bénéfices;

v) clarifier les frais à charge de la Société;

w) introduire certaines flexibilités en termes de publication;

x) modifier le texte sur la liquidation de compartiments, insérer un texte sur la clôture de classes d'actions et insérer un texte sur la fusion de compartiments ou classes d'actions;

y) insérer une disposition selon laquelle tout changement à une disposition affectant les droits des actionnaires de classe MG requiert le consentement de tous les actionnaires de la classe MG;

z) mettre à jour la loi applicable;

aa) introduire certains termes définis et harmoniser l'emploi des termes définis et corriger la définition du "Jour d'Evaluation";

bb) apporter diverses autres modifications ou précisions.

2. Transfert du siège social de la Société à Luxembourg avec effet au premier janvier 2016 (ou toute autre date ultérieure fixée par le conseil d'administration au cas où le déménagement de l'agent domiciliataire de la Société prendrait du retard); Modification subséquente de l'article 2 premier alinéa des Statuts avec effet à la date effective du transfert du siège social; octroi au conseil d'administration du pouvoir d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la constatation ou, le cas échéant, la modification de la date de prise d'effet du transfert du siège social de la Société au cas où le déménagement de l'agent domiciliataire de la société prendrait du retard.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 316.806,4467 actions en circulation, 1955 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 20 novembre 2015 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, avec 1296 abstentions pour le premier point à l'ordre du jour, la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et une refonte complète des statuts de la Société comme suit:

«Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet de la société

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination MANDARINE FUNDS (la "Société"). La Société est soumise aux dispositions de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune visée dans le paragraphe qui précède par décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"). Il peut également être transféré dans une autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale").

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, de succursales ou bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Partie I de la Loi de 2010.

Titre II. - Capital social - Caractéristiques des actions

Art. 5. Capital social. La Société peut établir à tout moment des masses d'avoirs constituant des compartiments distincts. Le produit de toute émission d'actions d'un compartiment déterminé sera investi en valeurs variées et autres avoirs dans le compartiment d'actif correspondant à cette catégorie d'actions, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le compartiment donné, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi et la réglementation et de celles adoptées par le Conseil d'Administration.

Le capital social de la Société est égal à tout moment égal à l'actif net de tous les compartiments réunis de la Société tel que défini à l'article 12 des présents statuts.

Passé un délai de 6 mois à compter de l'agrément de la Société, le capital de la Société doit à tout moment être au moins égal au minimum fixé par la réglementation en vigueur. A la date des présents statuts, ce minimum est fixé à EUR 1.250.000.

Les comptes consolidés de la Société, tous compartiments réunis, sont établis dans la devise de référence du capital social, à savoir l'euro («EUR»).

Art. 6. Classes d'actions. Le Conseil d'Administration peut décider, pour tout compartiment, de créer des classes d'actions de capitalisation et de distribution ainsi que des classes d'actions dont les caractéristiques sont décrites dans les documents de vente de la Société.

La Société émet des actions de la classe MG (la «Classe MG») à raison de au moins une action de la Classe MG par compartiment de la Société. Les actions de la Classe MG sont émises à Mandarine Gestion et aux entités de son groupe et sont nominatives.

Art. 7. Forme des actions. Les actions sont émises sans mention de valeur nominale et entièrement libérées. Toute action, quel que soit le compartiment et la classe dont elle relève, pourra être émise.

1. Soit sous forme nominative au nom du souscripteur, matérialisée par une inscription du souscripteur dans le registre des actionnaires, auquel cas un certificat d'inscription nominative pourra être remis à la demande expresse de l'actionnaire. Si un actionnaire désire que plus d'un certificat nominatif soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à sa charge.

Le registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. L'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune des actions. Tout transfert, entre vifs ou à cause de mort, d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le transfert d'actions nominatives se fera par la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien, s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actions.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

2. Soit sous forme d'actions au porteur avec émission de certificats physiques soit sous forme dématérialisée via une inscription en compte («book-entry»). Les certificats physiques éventuels représentatifs des actions au porteur sont disponibles dans des formes et coupures à déterminer par le Conseil d'Administration et renseignées dans les documents de vente de la Société. Les frais inhérents à la livraison physique des actions au porteur pourront être facturés au demandeur. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de coupures différentes, le coût d'un tel échange pourra être mis à sa charge.

Les actions au porteur doivent être immobilisées auprès d'un dépositaire désigné par le Conseil d'Administration,

Sauf dispositions contraires dans les documents de vente de la Société, un actionnaire peut demander, et cela à n'importe quel moment, l'échange de son action au porteur ou dématérialisée en action nominative, ou vice-versa. Dans ce cas, la Société sera en droit de faire supporter à l'actionnaire les dépenses encourues.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; en ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires sous les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Les actions ne sont émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix conformément à l'article 8 des présents statuts.

Les actions peuvent être émises en fractions d'actions jusqu'au dix millième d'une action, en titres unitaires ou être représentées par des certificats représentatifs de plusieurs actions. Les parts fractionnées au porteur ne peuvent pas être livrées physiquement et seront en dépôt à la banque dépositaire de la Société sur un compte-titre à ouvrir à cet effet.

Les droits relatifs aux fractions d'actions sont exercés au prorata de la fraction détenue par l'actionnaire, excepté le droit de vote, qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés par la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ. La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat ainsi que toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

Art. 8. Emission des actions. A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration est autorisé, à tout moment et sans limitation, à émettre des actions supplémentaires, entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte, quels que soient le compartiment et la classe au titre desquels cette action est émise, sera égal à la valeur nette d'inventaire de cette action telle que cette valeur

est déterminée conformément à l'article 12 des présents statuts (la «Valeur Nette d'Inventaire»). Ce prix sera majoré de telles commissions que les documents de vente de la Société énonceront. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera comprise dans ces commissions. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire applicable aura été déterminée. A toutes fins utiles et pour autant que de besoin, ce qui précède ne fait pas obstacle à l'émission à un prix de souscription initial lors du lancement de nouveaux compartiments et/ou de nouvelles classes.

De plus, une commission anti-dilution peut être mise en place dans les circonstances précisées dans les documents de vente de la Société. Cette commission anti-dilution n'excèdera pas un certain pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire tel que déterminé par le Conseil d'Administration et indiqué dans les documents de vente de la Société. Cette commission anti-dilution sera calculée en prenant notamment en compte les coûts et charges estimés ainsi que l'impact potentiel sur les prix des titres auxquels la Société devra faire face pour honorer des demandes de souscription ou de rachat.

Les actions ne sont émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix conformément à l'article 8 des présents statuts. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix, les actions souscrites sont attribuées au souscripteur.

Les souscriptions peuvent également être effectuées par apport de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés autres qu'en numéraire, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration. Ces valeurs mobilières et autres avoirs autorisés doivent satisfaire à la politique et aux restrictions d'investissement, telles que définies pour chaque compartiment. Ils sont évalués conformément aux principes d'évaluation prévus dans les documents de vente de la Société. De plus, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ces apports feront l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises de la Société. Les frais en relation avec une souscription par apport en nature sont supportés par le Souscripteur, à moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou autre fondé de pouvoir de la Société, dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, remboursements ou conversions et de payer ou recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre ou à racheter.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, sous peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existantes de la même classe le jour de l'émission.

Art. 9. Remboursement des actions. Chaque actionnaire a le droit de demander à tout moment à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient.

Le prix de remboursement d'une action, suivant le compartiment ou la classe dont elle relève, sera égal à sa Valeur Nette d'Inventaire, telle que cette valeur est déterminée pour chaque classe d'actions, conformément à l'article 12 des présents statuts. Le prix de remboursement pourra être réduit de telles commissions de rachat que les documents de vente de la Société énonceront.

En cas de demandes importantes de remboursement et/ou conversion au titre d'un compartiment, la Société se réserve le droit de traiter ces remboursements au prix de remboursement tel qu'il aura été déterminé après qu'elle aura pu vendre les valeurs nécessaires dans les plus brefs délais et qu'elle aura pu disposer des produits de ces ventes et ce dans le meilleur intérêt des actionnaires, eu égard aux conditions de marché. Une seule Valeur Nette d'Inventaire sera calculée pour toutes les demandes de remboursement ou conversion présentées au même moment. Ces demandes seront traitées prioritairement à toute autre demande.

Toute demande de remboursement doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée pour le remboursement des actions conformément aux documents de vente de la Société. Elle doit préciser le nom de l'investisseur, le compartiment, la classe, le nombre de titres ou le montant à rembourser, ainsi que les instructions de paiement du prix de remboursement.

Le prix de remboursement sera payé au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire applicable aura été déterminée, ou à la date à laquelle les certificats d'actions ont été reçus par la Société, si cette date est postérieure. Toute demande de remboursement est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions.

La demande de remboursement doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme et des pièces nécessaires pour opérer leur transfert avant que le prix de remboursement ne puisse être payé.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Art. 10. Conversion des actions. Chaque actionnaire a le droit, sous réserve des restrictions éventuelles du Conseil d'Administration, de passer d'un compartiment à un autre compartiment ou et de demander la conversion des actions qu'il détient dans une classe d'un compartiment en actions d'une autre classe du même compartiment.

La conversion est basée sur les valeurs nettes d'inventaire, telles que ces valeurs sont déterminées conformément à l'article 12 des présents statuts, de la ou des classes d'actions des compartiments concernés. Le Conseil d'Administration pourra fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaires à la fréquence des conversions et il pourra soumettre les conversions au paiement des frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

Toute demande de conversion doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée pour la conversion des actions conformément aux dispositions des documents de vente de la Société. Elle doit préciser le nom de l'investisseur, le compartiment et la classe des actions

détenues, le nombre d'actions ou le montant à convertir, ainsi que le compartiment et la classe des actions à obtenir en échange. Elle doit être accompagnée des certificats d'actions éventuellement émis. Si des certificats d'actions nominatives ont été émis pour les actions de la classe d'origine, les nouveaux certificats ne seront établis aussi longtemps que les anciens certificats ne seront pas parvenus à la Société.

Le Conseil d'Administration pourra décider d'attribuer des fractions d'actions produites par la conversion ou de payer les liquidités correspondantes à ces fractions aux actionnaires ayant demandé la conversion.

Les actions, dont la conversion en d'autres actions a été effectuée, seront annulées.

Art. 11. Restrictions à la propriété des actions. La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale et elle pourra notamment interdire la propriété d'actions par des Ressortissants des Etats-Unis ou par des «specified US persons», tel que ces termes seront définis par le Conseil d'Administration.

La Société pourra en outre édicter les restrictions qu'elle juge utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ne sera acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil d'Administration, pourra amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus.

Toute personne ne pouvant, de l'avis du Conseil d'Administration, acquérir ou détenir les actions de la Société seront ci-après désignées par le terme "Personne Prohibée" (incluant les Ressortissants des Etats-Unis et les «specified US persons», le cas échéant).

A cet effet:

1. La Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à une Personne Prohibée.

2. La Société pourra demander à toute personne figurant au registre des actionnaires ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire un transfert d'actions de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des Personnes Prohibées.

3. La Société pourra procéder au rachat forcé s'il apparaît qu'une Personne Prohibée, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

a) La Société enverra un préavis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre; s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société.

b) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (le "prix de rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société déterminée à la date fixée par le Conseil d'Administration. A partir de la date indiquée dans l'avis de rachat, l'actionnaire concerné perdra tous les droits d'actionnaire.

c) Le paiement sera effectué en la devise que déterminera le Conseil d'Administration. Le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs, spécifiée dans l'avis de rachat, qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à l'égard de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise des certificats.

d) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi.

4. La Société pourra refuser, lors de toute Assemblée Générale, le droit de vote à toute Personne Prohibée (et notamment à tout Ressortissant des Etats-Unis ou à toute «specified US person», le cas échéant) et à tout actionnaire ayant fait l'objet d'un avis de rachat de ses actions.

Les termes "Ressortissant des Etats-Unis" et «specified US person» seront définis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut, pour autant que de besoin, modifier ou clarifier la signification de ces termes dans les documents de vente de la Société.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions. La Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque classe au sein de chaque compartiment sera déterminée conformément aux principes comptables généralement acceptés au Grand-duché de Luxembourg, et exprimée dans la devise de référence de la classe concernée (et/ou dans toutes autres devises déterminées de temps à autre par le Conseil d'Administration) comme un chiffre par action et est déterminée pour chaque

Jour d'Evaluation défini à l'article 13 des présents statuts en divisant la valeur de tous les actifs du compartiment alloués à cette classe diminués des engagements du compartiment relatifs à cette classe (en ce compris les frais accumulés telles que de possibles commissions de gestion et commissions de performance), par le nombre total d'actions émises appartenant à cette classe au Jour d'Evaluation conformément aux règles décrites ci-dessous.

L'évaluation des avoirs nets des différents compartiments se fera de la manière suivante:

Les actifs nets de la Société seront constitués par les avoirs de la Société tels que définis ci-après, moins les engagements de la Société tels que définis ci-après au Jour d'Evaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

I. Les avoirs de la Société comprennent:

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus et non échus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé;
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit);
- e) tous les intérêts courus et non échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les frais de constitution de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

II. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

- a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- b) La valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont cotées ou négociées à une bourse est déterminée suivant leur dernier cours de clôture disponible.
- c) La valeur de toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est déterminée suivant le dernier cours de clôture disponible.
- d) Les instruments du marché monétaire et titres à revenu fixe pourront être évalués sur base du coût amorti, méthode qui consiste après l'achat à prendre en considération un amortissement constant pour atteindre le prix de remboursement à l'échéance du titre.
- e) La valeur des titres représentatifs de tout organisme de placement collectif sera déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire officielle par part ou suivant la dernière valeur nette d'inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle, à condition que la Société ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la valeur nette d'inventaire officielle.
- f) Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotées ou négociées ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou au cas où, pour des valeurs cotées et négociées en bourse ou à un tel autre marché, le prix déterminé suivant les alinéas b) et c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation, laquelle sera estimée avec prudence et bonne foi.
- g) Les valeurs exprimées en une autre devise que celle des compartiments respectifs sont converties au dernier cours moyen connu.

III. Les engagements de la Société comprennent:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,
- b) tous les frais d'administration, échus ou dus, y compris la rémunération de tous les prestataires de services désignés par la Société et notamment des conseillers en investissements, des gestionnaires de portefeuille, de la banque dépositaire, de l'administration centrale, des agents chargés du service financier, des agents payeurs, du réviseur d'entreprises agréé, des conseillers juridiques de la Sociétés ainsi que d'autres conseillers ou agents auxquels la Société pourra être amenée à faire appel,
- c) toutes les obligations connues et échues ou non échues, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces, soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou aura droit,

d) une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Evaluation et fixée par le Conseil d'Administration et d'autres provisions autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration,

e) toutes autres obligations de la Société, de quelque nature que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

IV. Les actifs nets attribuables à l'ensemble des actions d'un compartiment seront constitués par les actifs du compartiment moins les engagements du compartiment à la clôture du Jour d'Evaluation par référence auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

Lorsqu'à l'intérieur d'un compartiment donné, des souscriptions ou des remboursements d'actions ont lieu par rapport à des actions d'une classe spécifique, les actifs nets du compartiment attribuables à l'ensemble des actions de cette classe seront augmentés ou réduits des montants nets reçus ou payés par la Société en raison de ces souscriptions ou remboursements d'actions.

V. Le Conseil d'Administration établira pour chaque compartiment une masse d'avoirs qui sera attribuée, de la manière qu'il est stipulé ci-après, aux actions émises au titre du compartiment et de la classe concernés conformément aux dispositions du présent article. A cet effet:

1. Les produits résultant de l'émission des actions relevant d'un compartiment donné seront attribués dans les livres de la Société à ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce compartiment, seront attribués à ce compartiment.

2. Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au compartiment auquel cet avoir appartient.

3. Lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un compartiment déterminé ou avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce compartiment.

4. Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou cet engagement sera attribué à tous les compartiments au prorata des valeurs nettes des actions émises au titre des différents compartiments. La Société constitue une seule et même entité juridique.

5. A la suite du paiement de dividendes à des actions de distribution relevant d'un compartiment donné, la valeur d'actif net de ce compartiment attribuable à ces actions de distribution sera réduite du montant de ces dividendes.

VI. Pour les besoins de cet article:

1. chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 9 des présents statuts sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'Evaluation s'appliquant au remboursement de cette action et son prix sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société;

2. chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du Jour d'Evaluation lors duquel son prix d'émission a été déterminé, et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle;

3. tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en la devise respective de chaque compartiment seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions; et

4. il sera donné effet, au Jour d'Evaluation, à tout achat ou vente de valeurs mobilières contracté par la Société, dans la mesure du possible.

VII. Dans la mesure et pendant le temps où, parmi les actions correspondant à un compartiment déterminé, des actions de différentes classes auront été émises et seront en circulation, la valeur de l'actif net de ce compartiment, établie conformément aux dispositions sub I à VI du présent article, sera ventilée entre l'ensemble des actions de chaque classe.

Lorsqu'à l'intérieur d'un compartiment donné, des souscriptions ou des remboursements d'actions auront lieu par rapport à une classe d'actions, les avoirs nets du compartiment attribuables à l'ensemble des actions de cette classe seront augmentés ou réduits des montants nets reçus ou payés par la Société en raison de ces souscriptions ou remboursements d'actions. A tout moment donné, la Valeur Nette d'Inventaire d'une action relevant d'un compartiment et d'une classe déterminés sera égale au montant obtenu en divisant les avoirs nets de ce compartiment alors attribuables à l'ensemble des actions de cette classe, par le nombre total des actions de cette classe alors émises et en circulation.

Art. 13. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions, des émissions, remboursements et conversions d'actions.

I. Fréquence du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Dans chaque compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire des actions, y compris le prix d'émission et le prix de remboursement qui en relèvent seront déterminés périodiquement par la Société ou par un tiers désigné par la Société, en aucun cas moins de deux fois par mois, à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera (chaque jour par référence auquel la Valeur Nette d'Inventaire est calculée dans les présents statuts étant défini comme «Jour d'Evaluation»).

Si un Jour d'Evaluation tombe sur un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, la Valeur Nette d'Inventaire des actions sera déterminée au Jour tel que précisé dans les documents de vente.

II. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Sans préjudice des causes légales, la Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions et l'émission, le remboursement et la conversion de ses actions, d'une manière générale, ou en rapport avec un ou plusieurs compartiments seulement, lors de la survenance des circonstances suivantes:

- lorsqu'une ou plusieurs bourses ou marchés qui fournissent la base d'évaluation d'une partie importante des avoirs de la Société ou un ou plusieurs marchés de devises dans les monnaies dans lesquelles s'exprime la valeur nette d'inventaire des actions ou une partie importante des avoirs de la Société, sont fermés pour des périodes autres que des congés réguliers, ou lorsque les transactions y sont suspendues, soumises à des restrictions ou, à court terme, sujettes à des fluctuations importantes;

- lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale ou la grève, ou tout événement de force majeure échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la Société, rendent impossible de disposer des avoirs de la Société par des moyens raisonnables et normaux sans porter gravement préjudice aux actionnaires;

- dans le cas d'une interruption des moyens de communication habituellement utilisés pour déterminer la valeur d'un avoir de la Société ou lorsque, pour quelque raison que ce soit, la valeur d'un avoir de la Société ne peut être connue avec suffisamment de célérité ou d'exactitude;

- lorsque des restrictions de change ou de mouvements de capitaux empêchent d'effectuer les transactions pour le compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des avoirs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux;

- dès la survenance d'un fait entraînant l'état de liquidation de la Société;

- en cas de fusion le cas échéant d'un compartiment avec un autre compartiment ou un autre OPCVM (ou un compartiment de celui-ci), à la condition que soit justifiée une telle suspension par le souci de protection des actionnaires; et/ou

- lorsqu'un compartiment est un OPCVM nourricier d'un OPCVM maître, si le calcul de la valeur nette d'inventaire de cet OPCVM maître est suspendu.

Une telle suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera portée pour les compartiments concernés par la Société à la connaissance des actionnaires désirant la souscription, le remboursement ou la conversion d'actions, lesquels pourront annuler leur ordre. Les autres actionnaires seront informés par un avis de presse dans la mesure requise par les lois et règlements applicables. Pareille suspension n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le remboursement ou la conversion des actions des compartiments non visés.

Titre III. - Administration et surveillance de la société

Art. 14. Administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les actionnaires de la Classe MG proposent une liste de candidats à l'Assemblée Générale sur base de laquelle la majorité des membres du Conseil d'Administration doit être choisie par l'Assemblée Générale (les «Administrateurs MG»). Le Conseil d'Administration doit être composé en tout temps d'une majorité d'Administrateurs MG. Les actionnaires ne peuvent pas exprimer des votes pour un nombre de candidats excédant le nombre de positions d'administrateurs vacantes.

Toute personne qui souhaite proposer un candidat pour la position d'administrateur de la Société à l'Assemblée Générale doit présenter ce candidat à la Société par demande écrite au moins trois semaines avant la date de cette Assemblée Générale.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Néanmoins, si un Administrateur MG est remplacé et que le nombre d'Administrateurs MG ne constitue plus la majorité du Conseil d'Administration, les administrateurs restant doivent convoquer une Assemblée Générale sans délai pour nommer un autre Administrateur MG en remplacement sur base d'une liste de candidats présentée par les actionnaires de la Classe MG.

En cas de décès ou de démission d'un administrateur, il pourra être pourvu provisoirement à son remplacement par les administrateurs en observant à ce sujet les formalités prévues par la loi. Dans ce cas, l'Assemblée Générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive. Dans le cas d'une vacance d'un Administrateur MG, celui-ci ne peut être remplacé que par un autre Administrateur MG.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président, qui doit obligatoirement être une personne physique. Il peut également désigner un vice-président et choisir un secrétaire qui ne fait pas obligatoirement partie du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, à l'endroit désigné dans les avis de convocation. Les convocations sont faites par écrit au moins 24 heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il est possible de renoncer à cette convocation à la suite de l'accord écrit ou par câble ou par télégramme, télex, fax ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle renonciation de chaque administrateur. Une convocation séparée ne sera pas requise pour

une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier adopté préalablement par résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur peut donner par écrit, par télégramme, par e-mail ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration mandat à un de ses collègues pour le représenter à une réunion du Conseil d'Administration et y voter en son lieu et place sur les points prévus à l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut représenter un seul de ses collègues. Tout administrateur peut également assister aux réunions du Conseil d'Administration par le biais de moyens vidéo ou de visioconférence.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une résolution signée par tous les membres du Conseil d'Administration a la même valeur qu'une décision prise en Conseil d'Administration.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le président ou, à son défaut, par celui ayant présidé la réunion. Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de l'objet social conformément à l'article 4 des présents statuts.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement de la Société, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la loi et les règlements sur les organismes de placement collectif ou celles prévues par le Conseil d'Administration pour les investissements de la Société. La Société pourra, pour chaque compartiment et dans le cadre des restrictions précitées, investir notamment en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur toute bourse de valeurs et tout marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public établi dans un des pays de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, du continent américain et de l'Océanie et en parts d'organismes de placement collectif, ainsi que dans tout autres investissements conformes aux dispositions de la Partie I de la Loi de 2010.

La Société pourra en outre, et selon le principe de la répartition des risques, placer jusqu'à 100% des actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat de l'OCDE ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne à condition que ce ou ces compartiments détiennent des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total.

En vertu des conditions édictées par les lois et règlements applicables au Grand-duché de Luxembourg, le Conseil d'Administration est, pleinement et à tout moment jugé opportun, autorisé par les lois et règlements en vigueur sur le territoire grand-ducal et les dispositions prévues à cet effet dans les documents de vente de la Société pour chaque compartiment concerné à:

- créer un compartiment qualifiant d'OPCVM nourricier ou d'OPCVM maître;
- convertir un compartiment existant en un compartiment qualifiant d'OPCVM nourricier ou changer l'OPCVM maître de tout compartiment qualifiant d'OPCVM nourricier.

Chaque compartiment peut, en vertu des conditions édictées par les lois et règlements applicable au Grand-duché de Luxembourg et selon les dispositions prévues à cet effet dans les documents de vente de la Société, souscrire, acquérir et/ou détenir des actions à émettre ou émises par un ou plusieurs autres compartiments de la Société. Dans ce cas et en vertu des conditions prévues par les lois et réglementations applicables, les droits de votes, le cas échéant, attachés aux actions concernées seront suspendus aussi longtemps qu'elles sont détenues par le compartiment en question. De plus et aussi longtemps qu'elles sont détenues par le compartiment en question, leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul des actifs nets de la Société aux fins de la vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la Loi de 2010.

Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à un ou plusieurs autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, sous l'observation des dispositions de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut déléguer tout autre pouvoir conformément aux lois et règlements applicables.

Le Conseil d'Administration peut déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion collective de portefeuille de la Société à une société de gestion d'organismes de placement collective en conformité avec les dispositions de la Loi de 2010.

Art. 19. Banque Dépositaire. La Société conclura une convention avec une banque luxembourgeoise, aux termes de laquelle cette banque assurera les fonctions de dépositaire des avoirs de la Société, conformément à la Loi de 2010.

Art. 20. Intérêt personnel des administrateurs. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y seront intéressés, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société dans une opération de la Société, il en informera le Conseil d'Administration et mention de cette déclaration sera faite au procès-verbal de la séance. Il ne participera pas aux délibérations et ne votera pas sur une telle opération. Cette opération et l'intérêt personnel lié à celle-ci seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'énoncé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations, ni aux intérêts qui pourraient exister, de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

Art. 21. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels ils seront partie prenante ou dans lesquels ils auront été impliqués en raison de la circonstance qu'ils sont ou ont été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou en raison du fait qu'ils l'ont été à la demande de la Société dans une autre société, dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre entité, sauf relativement à des matières dans lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave, faute lourde, dol ou mauvaise administration dans le cadre d'une pareille action ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation pré-décrit n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

Art. 22. Surveillance de la Société. Conformément à la Loi de 2010, tous les éléments de la situation patrimoniale de la Société seront soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises agréé. Celui-ci sera nommé par l'Assemblée Générale pour une période fixée par celle-ci. Il restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises agréé peut être remplacé à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 23. Représentation. L'Assemblée Générale représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

En outre, les actionnaires de chaque compartiment et/ou classe peuvent être constitués en assemblées générales séparées lorsque la délibération de l'assemblée est de nature à modifier ou affecter leurs droits respectifs.

Art. 24. Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle peut l'être sur demande écrite (indiquant l'ordre du jour) d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou tout autre endroit de la commune du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 15.30 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

L'Assemblée Générale est convoquée dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 25. Réunions sans convocation préalable. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 26. Votes. Chaque action, quel que soit le compartiment dont elle relève et quelle que soit sa Valeur Nette d'Inventaire dans le compartiment au titre duquel elle est émise, donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

Les actionnaires peuvent se faire représenter aux Assemblées Générales par des mandataires, même non actionnaires, en leur conférant un pouvoir écrit.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'Assemblée Générale.

Chaque actionnaire peut voter grâce aux formulaires de vote envoyés par poste ou facsimilé au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, son ordre du jour, la proposition soumise à la décision de l'Assemblée Générale, ainsi que trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur, contre ou de s'abstenir concernant la ou les résolution(s) proposée(s) en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote qui ne montrent ni une voix en faveur, ni une voix en défaveur de la résolution, ni une abstention seront nuls. La Société ne prendra en considération que les formulaires de vote reçus cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale à laquelle ils sont relatifs.

Art. 27. Quorum et conditions de majorité. L'Assemblée Générale délibère conformément aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix exprimées.

Dans la mesure et suivant les conditions requises par la loi luxembourgeoise, la convocation à toute Assemblée Générale pourra indiquer que le quorum et la majorité applicable à cette Assemblée Générale sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (la "Date d'Enregistrement") étant précisé que le droit pour un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sera déterminé en fonction des actions détenues par cet actionnaire au moment de la Date d'Enregistrement.

Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale et monnaie de compte. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année. La monnaie de compte est l'euro.

Art. 29. Répartition des bénéfices annuels. Les actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, détermineront le montant des dividendes à distribuer aux actions de distribution, dans les limites prévues par la Loi de 2010. S'il est toutefois dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne se fera.

La quote-part des revenus et gains en capital attribuable aux actions de capitalisation sera en principe capitalisée.

Dans tous les compartiments, des dividendes intérimaires pourront être déclarés et payés par le Conseil d'Administration par rapport aux actions de distribution, sous l'observation des conditions légales alors en application.

Les dividendes pourront être payés dans la devise choisie par le Conseil d'Administration, en temps et lieu qu'il appréciera et au taux de change en vigueur à la date de mise en paiement. Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art 30. Frais à charge de la Société. La Société supportera l'intégralité de ses frais d'exploitation, notamment:

- les honoraires et remboursements de frais du Conseil d'Administration;
- la rémunération de la Société de Gestion, qui pourra être désignée par la Société et qui sera précisée dans ce cas dans les documents de vente de la Société, ainsi que la rémunération des autres prestataires de services désignés par la Société et notamment les gestionnaires de portefeuille, les conseillers en investissements, la banque dépositaire, l'administration centrale, les agents chargés du service financier, les agents payeurs, le réviseur d'entreprises agréé, les conseillers juridiques de la Société ainsi que d'autres conseillers ou agents auxquels la Société pourra être amenée à faire appel;
- les frais de courtage;
- les frais de confection, d'impression et de diffusion du document de vente, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des rapports annuels et semestriels et, plus généralement, de toute la documentation et de toutes les présentations transmises aux investisseurs;
- l'impression des certificats d'actions;
- les frais et dépenses engagés pour la formation de la Société;
- les impôts, taxes et droits gouvernementaux en relation avec son activité;
- les honoraires et frais liés à l'inscription et au maintien de l'inscription de la Société auprès des organismes gouvernementaux et des bourses de valeurs luxembourgeois et étrangers;
- les frais de communication aux actionnaires (en ce compris les frais de création et maintien de l'éventuel site internet de la Société);
- les frais de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et du prix de souscription et de remboursement;
- les frais en relation avec la commercialisation des actions de la Société.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Les frais qui ne sont pas directement imputables à un compartiment sont répartis sur tous les compartiments au prorata des avoirs nets de chaque compartiment.

Si le lancement d'un compartiment intervient après la date de lancement de la Société, les frais de constitution en relation avec le lancement du nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur un maximum de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation - Clôture - Fusion

Art. 31. Dissolution - Liquidation. La Société pourra être dissoute, par décision d'une Assemblée Générale statuant suivant les dispositions de l'article 33 des statuts.

Dans le cas où le capital social de la Société est inférieur aux deux tiers du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

Si le capital social de la Société est inférieur au quart du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'Assemblée Générale.

La convocation doit se faire de façon que l'Assemblée Générale soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Les décisions de l'Assemblée Générale ou du tribunal prononçant la dissolution et la liquidation de la Société sont publiées conformément aux lois et règlements applicables.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs nommé conformément à la Loi de 2010 et aux statuts de la Société. Le produit net de la liquidation de chacun des compartiments sera distribué aux détenteurs d'actions de la classe concernée en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. A défaut de réclamation endéans la période de prescription légale, les montants consignés ne pourront plus être retirés.

Art. 32. Clôture et fusion de compartiments ou classes d'actions.

I. Clôture d'un compartiment ou d'une classe d'action

Le Conseil d'Administration pourra décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments ou classes d'actions si des changements importants dans la situation politique ou économique rendent, dans l'esprit du Conseil d'Administration, cette décision nécessaire ou si l'actif net de ce ou ces compartiments ou classes d'actions est jugé par le Conseil d'Administration comme insuffisant pour garantir une gestion optimale de ce ou ces compartiments ou classes d'actions.

La décision de liquidation du compartiment ou de clôture de la classe concernée sera communiquée ou publiée aux actionnaires concernés avant la liquidation/clôture et cette communication ou publication indiquera les raisons de la liquidation/clôture et les procédures mises en place. Sauf décision contraire du Conseil d'Administration dans l'intérêt des actionnaires ou pour maintenir un traitement égalitaire des actionnaires du compartiment concerné, la Société pourra, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à accepter des demandes de rachat des actions du compartiment dont la liquidation est décidée.

Les actifs nets du compartiments concerné ou attribuables à une classe d'actions seront divisés entre les actionnaires restants du compartiment ou de la classe concerné(e). Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires ou ayants droit lors de la clôture de la liquidation du ou des compartiments seront consignés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

II. Fusion de compartiments ou classes d'actions

Le Conseil d'Administration peut décider, dans l'intérêt des actionnaires de fusionner les actifs d'un compartiment ou d'une classe d'actions avec les actifs d'un autre compartiment ou d'une autre classe au sein de la Société. Ces fusions peuvent être exécutées pour diverses raisons économiques justifiant l'accomplissement de ces opérations de fusion de compartiments ou classes d'actions.

Tous les actionnaires du compartiment ou de la classe concerné(e) seront informés au plus tard un mois avant la date effective de la fusion. Cette notification indiquera, en outre, les caractéristiques du nouveau compartiment ou de la nouvelle classe d'actions. Les actionnaires des compartiments ou classes d'actions promis à une fusion auront la possibilité, durant une période d'au moins trente (30) jours avant la date ultime de demande remboursement ou de conversion de leurs actions, de demander le remboursement ou la conversion sans frais (autres que les coûts de désinvestissement) de leurs actions. Au-delà de ce délai, la décision s'appliquera à tous les actionnaires n'ayant pas saisi l'opportunité de ce dégageement sans frais.

Dans des circonstances similaires à celles décrites au paragraphe précédent et dans l'intérêt des actionnaires, la fusion de l'actif et du passif imputable à un compartiment ou une classe d'actions avec un autre OPCVM ou avec un compartiment ou classe d'actions au sein de cet autre OPCVM (qu'il soit établi au Luxembourg ou dans un autre Etat-Membre; qu'il soit constitué sous la forme d'une société ou d'un fonds contractuel), peut être décidé par le Conseil d'Administration, dans le respect des dispositions de la Loi de 2010. La Société enverra une lettre de notification aux actionnaires du compartiment concerné, conformément aux dispositions du règlement n°10-5 de la CSSF. Chaque actionnaire du compartiment ou de la classe d'actions concerné(e) aura la possibilité, durant une période d'au moins trente (30) jours avant la date ultime de

demande de remboursement ou conversion de ses actions, de demander le remboursement ou la conversion de ses actions, sans frais autres que les coûts de désinvestissement.

Dans le cas d'une procédure de fusion à un OPC différent (sous la forme d'un fonds contractuel ou d'un fonds étranger), cette fusion n'engagera que les actionnaires du compartiment ou de la classe d'actions concerné(e) qui auront expressément donné leur assentiment à cette fusion. Autrement, les actions détenues par les autres actionnaires n'ayant pas précisé leur position quant à ladite fusion seront remboursées sans frais. Ces fusions peuvent être exécutées dans diverses circonstances économiques justifiant une fusion des compartiments.

Dans le cas d'une fusion d'un compartiment ou d'une classe d'actions dont le résultat est la cessation de la Société, la fusion doit être décidée lors d'une assemblée des actionnaires du compartiment ou de la classe concerné(e); cette assemblée pourra délibérer sans condition de présence et statuer à la simple majorité des voix exprimées.

Titre VII. - Modification des statuts - Loi applicable

Art. 33. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification des statuts affectant les droits des actions relevant d'un compartiment donné par rapport aux droits des actions relevant d'autres compartiments, de même que toute modification des statuts affectant les droits des actions d'une classe d'actions par rapport aux droits des actions d'une autre classe d'actions, sera soumise aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Par dérogation au paragraphe ci-dessus, tout changement à une disposition affectant les droits des actionnaires de la Classe MG requiert le consentement de tous les actionnaires de la Classe MG (en ce compris toute modification de l'article 6 ou de l'article 14 des présents statuts).

Art. 34. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la Loi de 2010.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. ALEXANDRE, C. GESCHWIND, A. BIEJ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 26 janvier 2016. 1LAC/2016/2482. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Référence de publication: 2016060548/768.

(160021320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Italian Logistics Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.202.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016000344/9.

(150239512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Linnex Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 203.748.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the first day of February.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Naropa Capital, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at 31, Rosas de Aravaca, 28023 Madrid, Spain,

here represented by Josiane Schroeder, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Madrid, on 27 January 2016.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Formation. There exists a corporation of the form of a société anonyme under the name LINNEX CAPITAL SICAV, qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) (hereafter referred to as the Fund).

Art. 2. Life. The Fund is established for an undetermined duration from the date of incorporation. The Fund may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object. The exclusive purpose of the Fund is to invest the funds available to it in transferable securities of any kind, units or shares of other open-ended undertakings for collective investment and other liquid financial assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (hereinafter the "Law of 2010"). The Fund is authorised to delegate to third parties one or several of its functions.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Fund is established in the municipality of Luxembourg in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital. The capital of the Fund shall be represented by shares of no par value and shall at all times be equal to the value of the net assets of the Fund as determined in accordance with Article eighteen hereof.

The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred and fifty thousand euro (1.250.000,- EUR) and must be reached within six months of the authorization of the Fund.

The Board of Directors is authorised without limitation to allot and issue fully paid registered shares and fractions thereof up to three decimal places, at any time, based on the net asset value ("Net Asset Value") per share of the respective Sub-Fund determined in accordance with Article eighteen hereof, without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Fund or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions for, receiving payment for and delivering such new shares.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be attributable to different compartments ("Sub-Funds") which may be denominated in different currencies. The proceeds of the issue of the shares of each Sub-Fund (after the deduction of any initial charge and notional dealing costs which may be charged to them from time to time) shall be invested in accordance with the objectives set out in Article three hereof in securities or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund.

Shares may be divided into classes (a "Class") which may differ in respect of particular features such as specific currencies, specific fees structures, hedging policies, distribution policies, categories of investors or any other specificity applicable to each Class separately as the Board of Directors may decide. The Board of Directors may further decide to issue within the same Sub-Fund for a Class of shares two Categories of shares (a "Category") where one Category is represented by accumulating shares ("Accumulating shares") which shall not entitle to any dividend payments and the second Category is represented by distributing shares ("Distributing shares") which shall entitle to dividend payments. The Board of Directors may decide if and from what date shares of any such Class and Category shall be offered for sale, those shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board of Directors.

If within a Sub-Fund different Categories/Classes of shares have been issued, the Board of Directors may decide that the shares of one Category/Class be converted into shares of another Category/Class at the time where the specifications applicable to the shares of a given Category/Class are no more applicable to such a Category/Class. Such conversion shall be carried out without costs for the shareholders, based on the applicable net values. Any shareholder of the relevant Category/Class shall have the possibility to request for redemption of his shares without any cost for a period of one month before the effective date of conversion.

For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall in the case a Sub-Fund is not denominated in euro, be notionally converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds.

The Fund shall prepare consolidated accounts in euro.

All references to Fund in these Articles shall comprise, where relevant, references to Sub-Funds, Classes and/or Categories.

If payment made by any subscriber results in the issue of a fraction of a share, such fraction shall be entered into the register of shareholders. Fractions of shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Fund shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any dividend or of any other distribution.

Share certificates will not be issued.

The Board of Directors may further decide at its discretion to issue additional shares by dividing the Net Asset Value determined in accordance with Article eighteen hereof by 100. The additional shares to be so issued shall be allotted as fully paid up shares by the Board of Directors solely to the holders of shares then in issue and outstanding. Fractions of such shares may be issued.

Art. 6. Restrictions. In the interest of the Fund, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Fund by any physical person or legal entity.

Art. 7. Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of this Fund shall represent the entire body of shareholders of the Fund.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Fund, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Luxembourg business day in June at 2 p.m. local time. The annual general meeting may be held outside of Luxembourg if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings shall be convened in the manner provided for by Luxembourg law.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder and who may be a Director of the Fund) as his proxy, which proxy shall be in writing or in the form of a telefax or similar communication.

Except as otherwise provided herein or required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meetings of shareholders.

Special meetings of the holders of shares of any one Sub-Fund, Class or Category or of several Sub-Funds, Classes or Categories may be convened by the Board of Directors to decide on any matters relating to such one or more Sub-Funds, Classes or Categories and/or to a variation of their rights.

As and when the share capital is divided into different Classes and Categories of shares, the rights attached to the shares of any Class or Category (unless otherwise provided by the terms of issue of the shares of that Class or Category) may, whether or not the Fund is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the shares of that Class or Category by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting. To every such separate meeting the provisions of these Articles relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the shares of the Class or Category in question present in person or by proxy holding not less than one-half of the issued shares of that Class or Category (or, if at any adjourned Class or Category meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding shares of the Class or Category in question or his proxy shall be a quorum).

Art. 8. Board of Directors. The Fund shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Fund.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period ending at the next annual general meeting and shall hold office until their successors are elected. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. Chairman. The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a secretary who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors

shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting. Any Director may request the Chairman to call a meeting of the Board of Directors.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore.

The Board of Directors from time to time shall appoint the officers of the Fund, including a general manager, and any assistant general managers, or other officers considered necessary for the operation and management of the Fund, who need not to be Directors or shareholders of the Fund. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. The officers appointed unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the power and duties given them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of urgency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or by telefax or similar communication from each Director. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as proxy, which appointment shall be in writing or in form of a telefax or similar communication. Directors may also cast their vote in writing or by telefax message. Any Director may also participate in the Board of Directors meeting by video conference or any other telecommunication means allowing for his identification and effective participation in the meeting.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the Directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event of a tie the Chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 10. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or in his absence, by the chairman pro-tempore who presided at such meeting or by two Directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the chairman pro-tempore of that meeting, or by two Directors or by the secretary or an assistant secretary.

Art. 11. Powers. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Fund's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors is authorized to determine the Fund's investment policy in compliance with the relevant legal provisions and the object set out in Article three hereof.

The investments of the Fund may be made either directly or indirectly through subsidiaries as the Board of Directors may from time to time determine.

The investments of each Sub-Fund shall consist solely of:

(a) transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in an Eligible State; and/or

(b) transferable securities and money market instruments dealt in on another market that is regulated, operating regularly, recognised and open to the public (a "Regulated Market") in an Eligible State; and/or

(c) recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of the issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or Regulated Market in an Eligible State, and that such admission is achieved within a year of the issue.

For this purpose an "Eligible State" shall mean any member State of the Organisation for the Economic Cooperation and Development ("OECD") and any other country of Europe, North or South America, Asia, Australia, New-Zealand and Africa.

(d) money market instruments other than those dealt in on a Regulated Market.

(e) units of undertakings for collective investment provided that no more than 10% of the net assets of the undertakings for collective investment whose acquisition is contemplated can according to their constitutional documents be invested in aggregate in units of other undertakings for collective investment.

A Sub-Fund can, under the conditions provided for in article 181 paragraph 8 of the Law of 2010, as may be amended, invest in the shares issued by one or several other Sub-Funds of the Fund.

The Fund can also decide, under the conditions provided for in Chapter 9 of the Law of 2010, as may be amended, that a Sub-Fund ("Feeder") may invest at least 85% of its assets in units or shares of another UCITS ("Master") authorised according to Directive 2009/65/EC (or a Portfolio of such UCITS).

(a) deposits with credit institutions.

(b) financial derivative instruments.

A Sub-Fund may invest in accordance with the principle of risks spreading up to 100% of its net assets in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, its local authorities, another member State of the OECD or by public international bodies of which one or more Member States are members, provided that the Sub-Fund holds securities or money market instruments from at least six different issues and securities or money market instruments from one issue do not account for more than 30% of its total net assets.

The Fund is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

Art. 12. Invalidity. No contract or other transaction between the Fund and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Fund is interested in, or is a Director, associate, officer or an employee of such other corporation or entity, provided, however, that the Fund shall not knowingly purchase or sell portfolio investments from or to any of its officers or Directors, or to any entity in which such officers or Directors hold 10% or more of the issued shares.

Art. 13. Indemnity. The Fund may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Fund or, at its request, of any other fund of which the Fund is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Delegation. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Fund and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board of Directors. The Board of Directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board of Directors or not) as it thinks fit.

The Board of Directors will delegate its duties of investment management, administration and marketing of the Fund to a management company governed by the provisions of chapter 15 of the Law of 2010 (hereinafter the «Management Company»).

The Management Company may delegate to third parties for the purpose of a more efficient conduct of its business the power to carry out on its behalf one or more of its functions as hereabove mentioned.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 15. Signatures. The Fund will be bound by the joint signature of any two Directors or by the individual signature of any duly authorized Director or officer of the Fund or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, which is the case, the Fund will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

Art. 16. Redemption and conversion of shares. As is more specifically described herein below, the Fund has the power to redeem own outstanding fully paid shares at any time, subject solely to the limitations set forth by law.

A shareholder of the Fund may at any time irrevocably request the Fund to redeem all or any part of his shares of the Fund. In the event of such request, the Fund shall redeem such shares subject to the limitations set forth by law limiting such repurchase and subject to any suspension of this redemption obligation pursuant to Article eighteen hereof. Shares of the capital stock of the Fund redeemed by the Fund shall be cancelled.

The shareholder will be paid a price per share equal to the Net Asset Value as determined in accordance with the provisions of Article eighteen hereof less a redemption commission which shall be determined from time to time by the Board of Directors.

The relevant Net Asset Value shall be the Net Asset Value determined on the Valuation Date next following the date of receipt of the redemption application, or if such date is a Valuation Date, the Net Asset Value determined on the Valuation Date next following such date.

Payment to a shareholder under this Article will ordinarily be made in the currency of denomination of the relevant Sub-Fund or of the relevant Class as the case may be and shall be dispatched within eight days after the relevant Valuation Date and after receipt of the proper documentation.

Any request must be filed by such shareholder in irrevocable, written form at the registered office of the Fund in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Fund as its agent for the redemption of shares, such request to be accompanied by proper evidence of succession or assignment satisfactory to the Fund.

If the total net redemption requests received for one Sub-fund on any Valuation Date exceeds 10% of the net assets thereof, the redemption requests presented may be reduced and differed proportionally so as to reduce the number of shares redeemed on such day to 10% of the assets of the Sub-fund in question.

Any redemption request thus differed will have priority over the redemption requests received on the following Valuation Date, but always subject to the limit of 10% mentioned above. Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares of a given Class into shares of the same Class of another Sub-Fund, (or within one Sub-Fund into another Category) based on a conversion formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the prospectus of the Fund provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such reasonable charge, as it shall determine and disclose in the current prospectus.

In the event that, for any reason, the value of the total net assets of any individual Sub-Fund, declines to, or fails to reach, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum appropriate level for the Sub-Fund, or in the event that the Board of Directors deems it appropriate because of changes in the economical or political situation affecting the relevant Sub-Fund, or because it is in the best interests of the relevant shareholders, the Fund may redeem on the next Valuation Date following the expiry of the notice period all (but not some) of the shares of the Sub-Fund at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs of closing the Sub-Fund, but without the application of any redemption charge.

Termination of a Sub-Fund by compulsory redemption of all relevant shares for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval of the shareholders of the Sub-Fund to be terminated, at a duly convened Sub-Fund meeting which may be validly held without a quorum and decide by a simple majority of the shares present or represented.

Liquidation proceeds not claimed by the shareholders at the close of the liquidation of a Sub-Fund will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.

The Board of Directors shall have the power, in accordance with the provisions of the Law of 2010, to transfer the assets of a Sub-Fund into another Sub-Fund of the Fund or to the assets of another UCITS (whether established in Luxembourg or another Member State and whether such UCITS is incorporated as a company or is a contractual type fund) or to the assets of a sub-fund of another such UCITS (the "new sub-fund") and re-qualify the Share(s) of the relevant Sub-Fund as shares of one or several new Sub-Fund(s) (following a split or a consolidation, if necessary, and the payment to Shareholders of the full amount of fractional shares). The Fund shall send a notice to the Shareholders of the relevant Sub-Funds in accordance with the provisions of CSSF Regulation 10-5. Every Shareholder of the relevant Sub-Funds shall have the opportunity of requesting the redemption or the conversion of his own shares without any cost (other than the cost of disinvestment) during a period of at least 30 days before the effective date of the merger, it being understood that the effective date of the merger takes place five business days after the expiry of such notice period.

A merger having as effect that the Fund as a whole will cease to exist must be decided by the shareholders of the Fund before notary. No quorum is required and the decision shall be taken at a simple majority of the Shareholders present or represented and voting.

Art. 17. Net Asset Value. The Net Asset Value of shares in the Fund shall be determined as to the shares of each Sub-Fund by the Fund from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being a Valuation Date) but so that no day observed as a holiday on a stock exchange which is the principal market for a significant proportion of the Sub-Fund's investment or is a market for a significant portion of the Sub-Fund's investment or is a holiday elsewhere and impedes the calculation of the fair market value of the investments of a Sub-Fund shall be a Valuation Date.

During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the Board of Directors, makes the determination of the Net Asset Value of a Sub-Fund in the relevant currency of expression either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders of the Fund, the Net Asset Value and the subscription price and redemption price may temporarily be determined in such other currency as the Board of Directors may determine.

The Fund may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue and redemption of shares in any Sub-Fund as well as the right to convert shares of any Sub-Fund into shares of another Sub-Fund:

(a) during any period (other than ordinary holidays or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed; which is the main market or stock exchange for a significant part of a Sub-Fund's investments, or in which trading thereon is restricted or suspended; or

(b) during any period when an emergency exists as a result of which a Sub-Fund is unable to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of that Sub-Fund; or it is unable to transfer monies involved in the acquisition or disposition of investments at normal rates of exchange; or it is unable fairly to determine the value of any assets in the Sub-Fund; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-Fund's investments or current prices on any stock exchange; or

(d) when political, economic, military, monetary or fiscal circumstances which are beyond the control, responsibility and influence of the Fund prevent the Fund from disposing of the assets, or from determining the Net Asset Value, of one or more Sub-Funds of the Fund in a normal and reasonable manner;

(e) when for any reason the prices of any investments owned by the Sub-Fund cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or

(f) when exchange restrictions or restrictions on the transfer of capital render the execution of transactions on behalf of the Fund impossible, or when purchases or sales made on behalf of the Fund cannot be carried out at normal exchange rates; or

(g) as a consequence of any decision to liquidate or dissolve the Fund or one or several Sub-Funds or Category;

(h) following a decision to merge a Sub-Fund or the Fund, if justified with a view to protecting the interest of Shareholders; or

(i) in case a Sub-Fund is a Feeder of another UCITS (or a sub-fund thereof), if the net asset value calculation of the Master UCITS (or the sub-fund thereof) is suspended.

Shareholders having requested redemption or conversion of their shares shall be notified of any such suspension within seven days of their request and will be promptly notified of the termination of such suspension. Shares redeemed or converted after such suspension will be converted or redeemed based on their Net Asset Value on the Valuation Date immediately following such suspension.

The suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the shares of any other Sub-Fund.

In exceptional circumstances which may be detrimental to the shareholders' interests (for example large numbers of redemption, subscription or conversion requests, strong volatility on one or more markets in which the Sub-Fund(s) or Category(ies) is (are) invested, the Board of Directors reserves the right to postpone the determination of the value of this (these) Sub-Fund(s) or Category(ies) until the disappearance of these exceptional circumstances and if the case arises, until any essential sales of securities on behalf of the Fund have been completed.

In such cases, subscriptions, redemption requests and conversions of shares which were suspended simultaneously will be satisfied on the basis of the first Net Asset Value calculated thereafter.

The Net Asset Value of each Sub-Fund, Class and Category shall be expressed in the currency of denomination of the relevant Sub-Fund or of the relevant Class as the case may be, as a per share figure, and shall be determined in respect of each Valuation Date by dividing the net assets of the Fund corresponding to the relevant Sub-Fund, Class and Category, being the value of the assets of the Fund corresponding to such Sub-Fund, Class and Category less the liabilities attributable to such Sub-Fund, Class and Category, by the number of outstanding shares of the relevant Sub-Fund, Class and Category.

The valuation of the Net Asset Value of each Sub-Fund, Class and Category shall be made in the following manner:

(1) The assets of the Fund shall be deemed to include:

(i) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);

(iii) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscriptions rights and any other investments and securities belonging to the Fund;

(iv) all dividends and distributions due to the Fund in cash or in kind to the extent known to the Fund provided that the Fund may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;

(v) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Fund except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;

(vi) the preliminary expenses of the Fund insofar as the same have not been written off; and

(vii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

(2) The value of assets of the Fund shall be determined as follows:

(i) securities admitted to official listing on a stock exchange or traded on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public within the EEC, the OECD countries or Australia or New-Zealand are valued on the base of the last known sales price. If the same security is quoted on different markets, the quotation of the main market for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be done in good faith by the Board of Directors or its delegate with a view to establishing the probable sales price for such securities;

(ii) non-listed securities are valued on the base of their probable sales price as determined in good faith by the Board of Directors or its delegate;

(iii) liquid assets are valued at their nominal value plus accrued interest;

(iv) units or shares in other UCITS or UCIs are valued on the basis of their latest available net asset value;

(v) the liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on stock exchanges nor on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of

Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on stock exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on stock exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Sub-Fund; provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable. Swaps will be valued at their market value.

(vi) the value of money market instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

(vii) interest rate swaps are valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve.

The Board of Directors, at its sole discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund. In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or the administrative agent in calculating the Net Asset Value shall be certified by a Director or a duly authorised representative or a designee of the Board.

(3) The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

(i) all borrowings, bills and other amounts due;

(ii) all administrative expenses due or accrued including the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Fund;

(iii) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Fund for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Fund by prescription;

(iv) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions or reserves authorised and approved by the Board of Directors; and

(v) any other liabilities of the Fund of whatever kind towards third parties.

(4) The Board of Directors shall establish a portfolio of assets for each Sub-Fund in the following manner:

(i) if two or more Classes relate to a Sub-Fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-Fund. Within a Sub-Fund, Classes may be defined from time to time by the Board of Directors so as to correspond to particular features as may be decided by the Board of Directors at any time;

(ii) within a Class, Categories of shares may be defined from time to time

by the Board of Directors so as to correspond to a specific distribution policy: Category of Accumulating shares which shall not entitle to any dividend payments and Category of Distributing shares which shall entitle to dividend payments;

(iii) the proceeds from the allotment and issue of shares of each Sub-Fund shall be applied in the books of the Fund to the Sub-Fund established for that Class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such Sub-Fund, subject to the provisions of these Articles;

(iv) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Fund to the same Sub-Fund as the asset from which it was derived and on each valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

(v) where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund; the liabilities shall be segregated on a Sub-Fund basis with third party creditors having recourse only to the assets of the Sub-Fund concerned;

(vi) in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated by the Board of Directors, after consultation with the auditors, in a way considered to be fair and reasonable having regard to all relevant circumstances;

(vii) upon the record date for the determination of any dividend declared on any Sub-Fund, the Net Asset Value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividend, but subject always to the provision relating to the calculation of the Dealing Price of the Distributing shares and Accumulating shares of each Sub-Fund set out in these Articles.

(5) For the purpose of valuation under this Article:

(i) Shares of the relevant Sub-Fund in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice or in respect of which a redemption request has been received, shall be treated as existing and taken into account on the relevant Valuation Date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Sub-Fund expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund is calculated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares;

(iii) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Fund on such Valuation Date, to the extent practicable; and

(iv) where the Board of Directors is of the view that any conversion or redemption which is to be effected will have the result of requiring significant sales of assets in order to provide the required liquidity, the valuation may, at the discretion of the Board of Directors, be effected at the actual bid prices of the underlying assets and not the last available prices. Similarly, should any purchase or conversion of shares result in a significant purchase of assets in the Fund, the valuation may be done at the actual offer price of the underlying assets and not the last available price.

Art. 18. Issuance of shares. Whenever shares of the Fund shall be offered by the Fund for subscription, the price per share at which such shares shall be issued shall be the Net Asset Value thereof as determined in accordance with the provisions of Article eighteen hereof. The Board of Directors may also decide that a subscription fee has to be paid. Allotment of shares shall be made upon subscription and payment must be received by the Fund not later than five (5) business days following the relevant Valuation Date. The Board of Directors may in its discretion determine the minimum amount of any subscription.

The relevant Net Asset Value shall be the Net Asset Value determined on the Valuation Date next following the date of receipt of the subscription, or, if such date is a Valuation Date, the Net Asset Value determined on the Valuation Date next following such date.

Subject to the prior approval of the Fund, shares may also be issued upon acceptance of the subscription against contribution in kind of transferable securities and other assets compatible with the investment policy and the objective of the Fund. A valuation report, the cost of which is to be borne by the relevant investor, will be drawn up by the Auditor according to Article 26-1 (2) of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended and will be deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg and for inspection at the registered office of the Fund.

Art. 19. Expenses. The Fund shall bear all fees connected with its establishment as well as the fees to be paid notably to the Management Company and the custodian bank (the «Custodian Bank»).

Moreover, the Fund shall also bear the following expenses:

- all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Fund;
- standard brokerage and bank charges incurred by the Fund's business transactions;
- all fees due to the auditor (the «Auditor») and the legal advisors (the «Legal Advisors») to the Fund;
- all expenses connected with publications and supply of information to shareholders, in particular, the cost of printing and distributing the annual and semi-annual reports, as well as any prospectuses, including key investor information documents;
- all expenses involved in registering and maintaining the Fund registered with all governmental agencies and stock exchanges;
- all expenses incurred in connection with its operation and its management, namely without limitation, bookkeeping services and the Net Asset Value calculation;
- all other expenses described in the Fund's prospectus.

Art. 20. Fiscal Year. The fiscal year of the Fund shall begin on the 1st day of January each year and terminate on the 31st day of December each year.

Art. 21. Authorized Auditor («réviseur d'entreprises agréé»). The operations of the Fund and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an Auditor, who shall satisfy the requirements of the Law of 2010 as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2010.

Art. 22. Dividends. The general meeting of shareholders of the Category or Categories issued in respect of any Class or any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any Category of Distributing shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions will be paid in the currency of denomination of the relevant Sub-Fund at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Shares of Categories of Accumulating shares do not give the right to receive any dividend.

Art. 23. Dissolution. The Fund can be liquidated by a shareholders' decision in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Amendment. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the Law of 2010 and amendments thereto.

Subscription and payment

The Shares have been subscribed and issued as follows:

Naropa Capital, prenamed, represented as stated above, has subscribed to thirty one (31) Shares of the sub-fund Linnex without par value issued at a price of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up in cash.

As a consequence, the Fund has at its disposal an amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) of which evidence has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Fund and will end on 31 December 2016.

The first annual general meeting of shareholders will be held on 30 June 2017.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Fund as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Resolutions of sole Shareholder

The above-named person, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions.

First resolution

The Shareholder elected as directors:

As Class A directors:

1. Mirko Dietz, born in Göppingen (Germany) on 20 October 1974, professionally residing in L-6225 Hersberg, Maison 25, Grand Duchy of Luxembourg,

2. Javier Valls, born in Barcelona (Spain) on 25 June 1968, professionally residing in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, Grand Duchy of Luxembourg,

As Class B director:

3. Javier De Busturia, born in Madrid (Spain) on 22 April 1970, professionally residing in E-28023 Madrid, 31, Rosas de Aravaca, Spain,

The term of office of these directors expire at the close of general meeting to be held in 2017.

Second resolution

The Shareholder elected as independent auditor:

BDO Audit, a société anonyme, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS Luxembourg under number B 147570.

The term of office of the auditor expires at the close of the ordinary general meeting to be held in 2017.

Third resolution

The registered office of the Fund is fixed at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil statu and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: J. Schroeder, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 février 2016. GAC/2016/1012. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016064600/529.

(160026213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.790.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of February,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Maître Matthieu De Donder, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Directors of d'Amico International Shipping S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 9 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 491 of 30 March 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.790 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 6 February 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 415 of 16 February 2015,

by virtue of the authority conferred to him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 30 October 2012, a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company was set at forty-two million two hundred eighty-four thousand two hundred thirty-nine dollars of the United States of America and eighty cents (USD 42,284,239.80) divided into four hundred twenty-two million eight hundred forty-two thousand three hundred ninety-eight (422,842,398) shares with no nominal value and fully paid up;

II. That pursuant to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorised capital of the Company has been fixed at fifty million dollars of the United States of America (USD 50,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares with no nominal value;

III. That the Board of Directors, in its meeting of 30 October 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, decided to issue up to sixty-nine million nine hundred seventy-six thousand six hundred twenty-two (69.976.622) new shares upon exercise of up to 209.929.867 (two hundred nine million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-seven) warrants issued by the Company, within the limits of the authorised capital and within the framework of an offering with preferential subscription rights of up to 209.929.867 (two hundred nine million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-seven) new shares with up to 209.929.867 (two hundred nine million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-seven) warrants issued simultaneously (the "Board Decision");

IV. That Mr. Luca Cappotto,

acting in his capacity as special attorney in fact of the Board of Directors according to the authority granted to him pursuant to the resolutions of the Board of Directors of the Company dated 30 October 2012, resolved, in a decision dated 8 February 2016, a copy of which shall remain attached to the present deed, that, following the exercise of seventeen million three thousand eight hundred seventy-four (17,003,874) warrants, the issued share capital was increased by an amount of five hundred sixty-six thousand seven hundred ninety-five dollars of the United States of America and eighty cents (USD 566,795.80) by the issuance of five million six hundred sixty-seven thousand nine hundred fifty-eight (5,667,958) new shares together with the payment of a share premium in an aggregate amount of two million three hundred fifty-three

thousand eight hundred fifty-seven dollars of the United States of America and sixty-one cents (USD 2,353,857.61) within the limits of the authorised capital;

V. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of the date of this deed, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital, Authorised capital.** The issued capital of the Company is fixed at forty-two million eight hundred fifty-one thousand thirty-five dollars of the United States of America and sixty cents (USD 42,851,035.60) divided into four hundred twenty-eight million five hundred ten thousand three hundred fifty-six (428,510,356) shares with no nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about four thousand (EUR 4,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Matthieu De Donder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de d'Amico International Shipping S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 491 du 30 mars 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.790 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 6 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 415 du 16 février 2015,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 30 octobre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élevait à quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 42.284.239,80) représenté par quatre cent vingt-deux millions huit cent quarante-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (422.842.398) actions sans valeur nominale et entièrement libérées,

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-) représenté par cinq cents millions (500.000.000) d'actions sans valeur nominale,

III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 30 octobre 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre un maximum de soixante-neuf millions neuf cent soixante-seize mille six cent vingt-deux (69.976.622) nouvelles actions suite à l'exercice d'un maximum de deux cent neuf millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent soixante-sept (209.929.867) bons de souscriptions d'actions émis par la Société, dans les limites du capital autorisé et dans le cadre d'une offre, avec droits préférentiels de souscription, d'un maximum de deux cent neuf millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent soixante-sept (209.929.867) nouvelles actions avec un maximum de deux cent neuf millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent soixante-sept (209.929.867) bons de souscription d'actions émis simultanément (la «Décision du Conseil»),

IV. Que Monsieur Luca Cappotto,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la Société conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Conseil d'Administration du 30 octobre 2012, a décidé dans une décision en date du 8 février 2016, dont une copie restera annexée au présent acte, que, suite à l'exercice de dix-sept millions trois mille huit cent soixante-quatorze (17.003.874) bons de souscription d'actions, le capital social émis était augmenté d'un montant de cinq cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix centimes

(USD 566.795,80), par l'émission de cinq millions six cent soixante-sept mille neuf cent cinquante-huit (5.667.958) nouvelles actions ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions trois cent cinquante-trois mille huit cent cinquante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-et-un centimes (USD 2.353.857,61), dans les limites du capital autorisé,

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet à la date des présentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital émis, Capital autorisé.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-deux millions huit cent cinquante et un mille trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante centimes (USD 42.851.035,60) représenté par quatre cent vingt-huit millions cinq cent dix mille trois cent cinquante-six (428.510.356) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. De Donder, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 février 2016. GAC/2016/1090. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064212/124.

(160026207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

NAEV-Immobilien S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS).

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.422.

Im Jahre zweitausendsechszehn, am neunten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim, handelnd in eigenem Namen und in Vertretung seines verhinderten Kollegen, des Notars Jean-Paul MEYERS, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette. Der Letztgenannte bleibt Bewahrer gegenwärtiger Urkunde.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Generalversammlung“) der NAEV-Immo S.A., SICAV-FIS, einer Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Gesellschaftssitz in 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 75.014, gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim, am 9. Dezember 2010.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Frau Caroline RAMIER, beruflich ansässig in Esch-sur-Alzette, welcher Frau Claudia ROUCKERT, beruflich ansässig in Esch-sur-Alzette, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Claudia ROUCKERT, beruflich ansässig in Esch-sur-Alzette zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, der Stimmzählerin und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche 39.330.660 ausgegebene Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Aktionäre erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Ver-

sammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnungspunkte der Generalversammlung lauten wie folgt:

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung und Neuformulierung des Art. 2 der Satzung der SICAV wie folgt:

„**2.1.** Hiermit besteht eine Aktiengesellschaft („société anonyme“) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital -spezialisierten Investmentfonds („société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé“) unter dem Namen NAEVImmobilien S.A., SICAV-FIS“;

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler und entsprechende Änderung des Art. 5 der Satzung;

3. Änderung des Art. 1 der SICAV;

4. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Gesellschaftsbezeichnung in „NAEV-Immobilien S.A., SICAV-FIS“ umzuändern und Artikel 2 Satz 1 der Satzung der Gesellschaft entsprechend anzupassen:

„**2.1.** Hiermit besteht eine Aktiengesellschaft („société anonyme“) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital -spezialisierten Investmentfonds („société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé“) unter dem Namen NAEVImmobilien S.A., SICAV-FIS“.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft vom heutigen Tag von Munsbach nach L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler zu verlegen und Artikel 5 Satz 1 entsprechend anzupassen:

„**5.1.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg. Er kann zu jeder Zeit, durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung, in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.“.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Artikel 1, Absatz 10 und 26 der Satzung zu ändern.

Der Artikel 1, Absatz 10 wird von nun an wie folgt lauten:

Art. 1. (Absatz 10). „Gesellschaft bezeichnet NAEV-Immobilien S.A., SICAV-FIS“;

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Sassenheim, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Ramier, Cl. Rouckert, Jean-Joseph WAGNER (J.-P. MEYERS).

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 février 2016. Relation: EAC/2016/3604. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 11. Februar 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016065416/72.

(160026837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Bini Electricité Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Luxembourg, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.108.

Extrait des résolutions prises en date du 26 juin 2015

Il résulte d'une décision prise en date du 26 juin 2015, et dûment acceptée par la société BINI ELECTRICITE MAINTENANCE S.à R.L., que Monsieur Daniel Marchand, né le 10 juillet 1963 à Mont-Saint-Martin (F) demeurant à L-4993

Sanem, 23, Cité Schmiedenacht, a cédé 90 parts sociales au profit de Monsieur Laurent Bini, né le 27 juillet 1961 à Longwy (F), demeurant à L-1948 Luxembourg, 78, rue Louis XIV.

Il résulte d'une décision prise en date du 26 juin 2015, et dûment acceptée par la société BINI ELECTRICITE MAINTENANCE S.à R.L., que Madame Joanne DYER, née le 21 juillet 1965 à Epsom (Royaume-Uni), demeurant à L-4993 Sanem, 23, Cité Schmiedenacht, a cédé 60 parts sociales au profit de Monsieur Laurent Bini, né le 27 juillet 1961 à Longwy (F), demeurant à L-1948 Luxembourg, 78, rue Louis XIV.

A compter du 26 juin 2015, les parts sociales de la société BINI ELECTRICITE MAINTENANCE S.à R.L., établie à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, sont réparties comme suit:

Société BIFRACO S.A.	150 (cent cinquante) parts sociales;
M. Laurent BINI et Mme Lydie BRUZZECHESE, épouse BINI	200 (deux cent) parts sociales;
M. Laurent BINI	<u>150 (cent cinquante) parts sociales.</u>
TOTAL:	500 (cinq cent) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BINI ELECTRICITE MAINTENANCE S. à R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2015196555/26.

(150220873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Artexis Easyfairs International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 51.476.650,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 83.304.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société tenue au siège social le 20 novembre 2015 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période de trois années venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2018:

Administrateur:

- Yves Morettini
- Benoît David
- Eric Everard

Administrateur-délégué:

- Yves Morettini

Commissaire aux comptes:

- Colette Mosser

Il résulte de ce même procès-verbal que Mr Hellemans Marc né le 30 mars 1973 à Uccle (Belgique), résidant professionnellement au 135, rue Saint-Lambert B-1200 Bruxelles (Belgique), a été nommé administrateur de la Société et ce pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015196530/27.

(150220264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Aquazoopeche Wiltz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 23, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 103.107.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 décembre 2015

L'assemblée se réunit à 14 heures sous la présidence de Monsieur SCHMIT Claude, qui nomme secrétaire Monsieur THILL Yves et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Thielen Malou.

L'assemblée étant dûment constituée, elle peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation et approbation des comptes de liquidation;
2. Décharge aux gérants, au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société;
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Après en avoir délibéré l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Après avoir entendu les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation, l'assemblée décide d'approuver les comptes de liquidation.
2. L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée «AQUAZOOPECHE WILTZ SARL», qui cessera d'exister.
4. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.
5. L'assemblée confère à la Fiduciaire Comptable Thill S.à.r.l. tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15 heures.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2015196520/35.

(150220978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Aceras Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.286.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de associé unique de la Société qui s'est tenue le 30 Novembre 2015 que les décisions suivantes ont été prises:

Il a été décidé de nommer:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représenté par M. Wilhelmus Petrus Casparus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, qui se tiendra en 2016.

- CO-VENTURES S.A. ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B48838, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015, qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015196488/23.

(150220653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Business Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7/1, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 99.201.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2015.

Le point n° 1. est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de prolonger les mandats de son administrateur-délégué, Monsieur DEFOURNY Marcel demeurant à L-8832 ROMBACH, Rue des Tilleuls 7/1, ainsi que de ses administrateurs, Messieurs DEFOURNY Marcel demeurant à L-8832 ROMBACH, Rue des Tilleuls 7/1, DEFOURNY Gaëtan demeurant à B-4400 AWIRS FLEMALLE, Rue du Cowa 152 et DEFOURNY Benoit demeurant à B-4000 LIEGE, Rue Gilles Demarteau 31, pour une durée de 6 ans.

Le point n° 2. est abordé:

A l'unanimité, la démission de Madame PHILIPIN Isabelle demeurant à B-6810 IZEL-GARE, Rue du Bois Brûlé 8, de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Le point n° 3. est abordé:

A l'unanimité, la nomination de Monsieur MASSILLON Laurent demeurant à L-9080 ETTTELBRUCK Avenue Lucien Salentiny 102 au poste de commissaire aux comptes est acceptée pour une durée de 6 ans.

Le point n°4. est abordé:

Néant

DEFOURNY Marcel / DEFOURNY Gaëtan / DEFOURNY Benoit

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2015196597/24.

(150221248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

ISO 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Diffërdange.
R.C.S. Luxembourg B 170.041.

Le Bilan au 31 décembre 2014 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016000366/10.

(150239691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

ISO-net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Diffërdange.
R.C.S. Luxembourg B 90.081.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016000367/10.

(150239535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Jirehouse Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 137.488.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016000369/10.

(150238957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.